

*Edition
2017*



LA BIO DANS L'UNION EUROPEENNE



Agence
BIO

Les carnets de l'Agence BIO





Sommaire

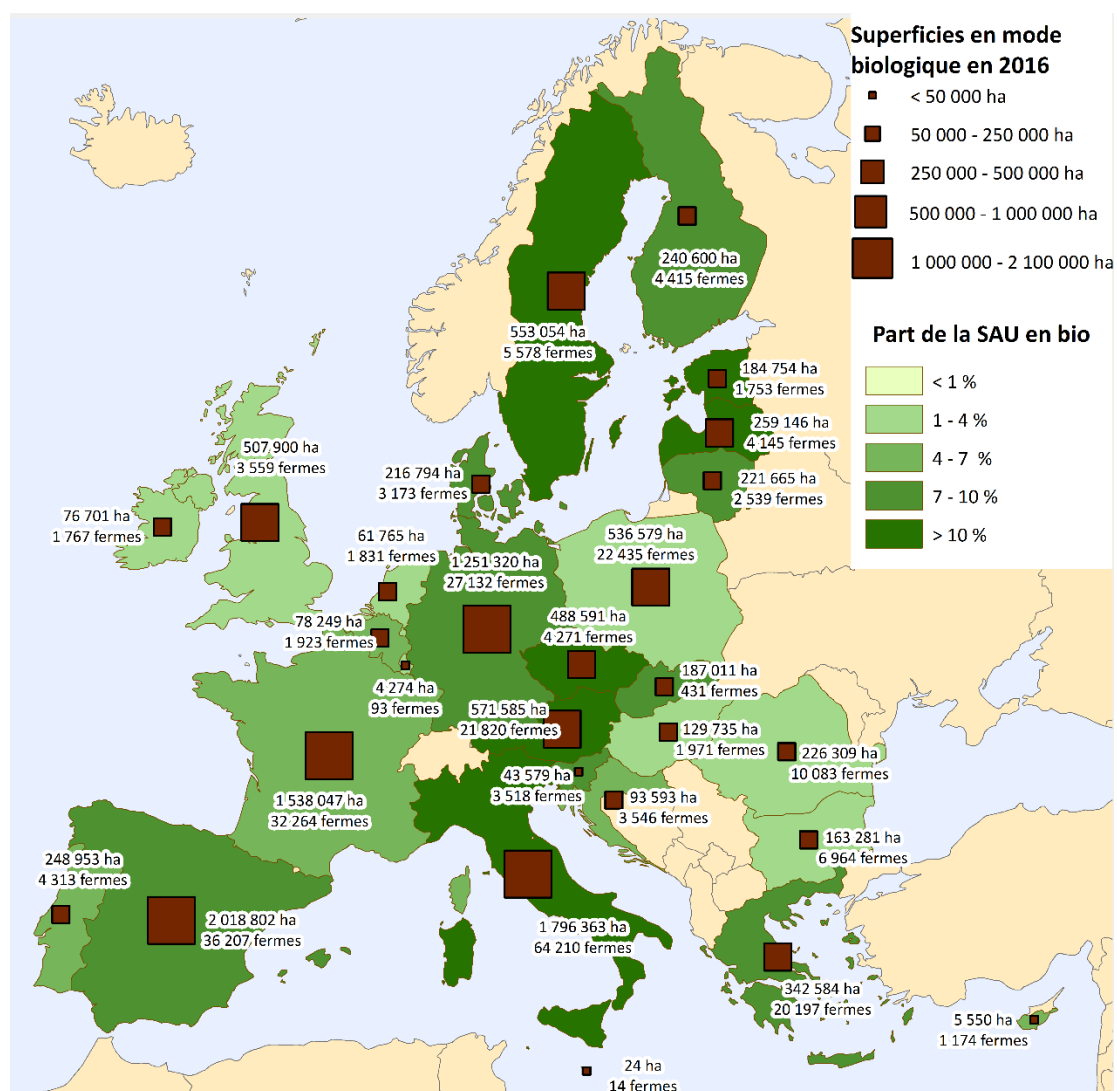
- L'agriculture biologique se développe dans l'Union européenne. p 3
- La part des surfaces biologiques dans l'ensemble du territoire agricole de l'Union européenne était de 6,2 % en 2015. p 6
- De 2000 à 2016, la situation a évolué plus ou moins vite et plus ou moins régulièrement selon les pays. p 6
- Une part de surfaces en conversion élevée dans un grand nombre de pays de l'UE. p 7
- Des spécificités régionales marquées au sein de chaque pays p 8
- Plus de 46 000 préparateurs bio recensés dans l'UE en 2016 p 9
- Des circuits de distribution plus ou moins diversifiés et structurés p 10
- La consommation de produits biologiques continue de progresser. p 11
- Focus sur les marchés bio allemand, français, suédois et britannique p 13
- Focus sur les produits bio en RHD p 17
- Focus sur les productions végétales bio dans l'Union européenne p 23
- Focus sur l'élevage bio dans l'Union européenne p 35
- Volontés de développement du secteur bio et politiques publiques p 41
- Sources p 51



L'agriculture biologique se développe dans l'Union européenne.

- **Fin 2015, 268 733 exploitations agricoles** cultivaient **près de 11,2 millions d'hectares** en bio dans l'Union européenne (y compris les surfaces en conversion). La bio représentait environ 6,2 % de la Surface Agricole Utile européenne. Entre 2014 et 2015, le nombre de fermes et la surface bio de l'UE ont progressé de 4,7 % et 9,0 %.
- **Fin 2016, d'après les premières estimations, 291 326 exploitations agricoles** cultivaient **plus de 12,0 millions d'hectares** en bio. Entre 2015 et 2016, le nombre de fermes et la surface bio de l'UE ont progressé de 8,4 % et 7,6 %.

Superficies cultivées en bio (certifiées et en conversion), nombre d'exploitations bio et part de la SAU totale en bio dans l'Union européenne en 2016



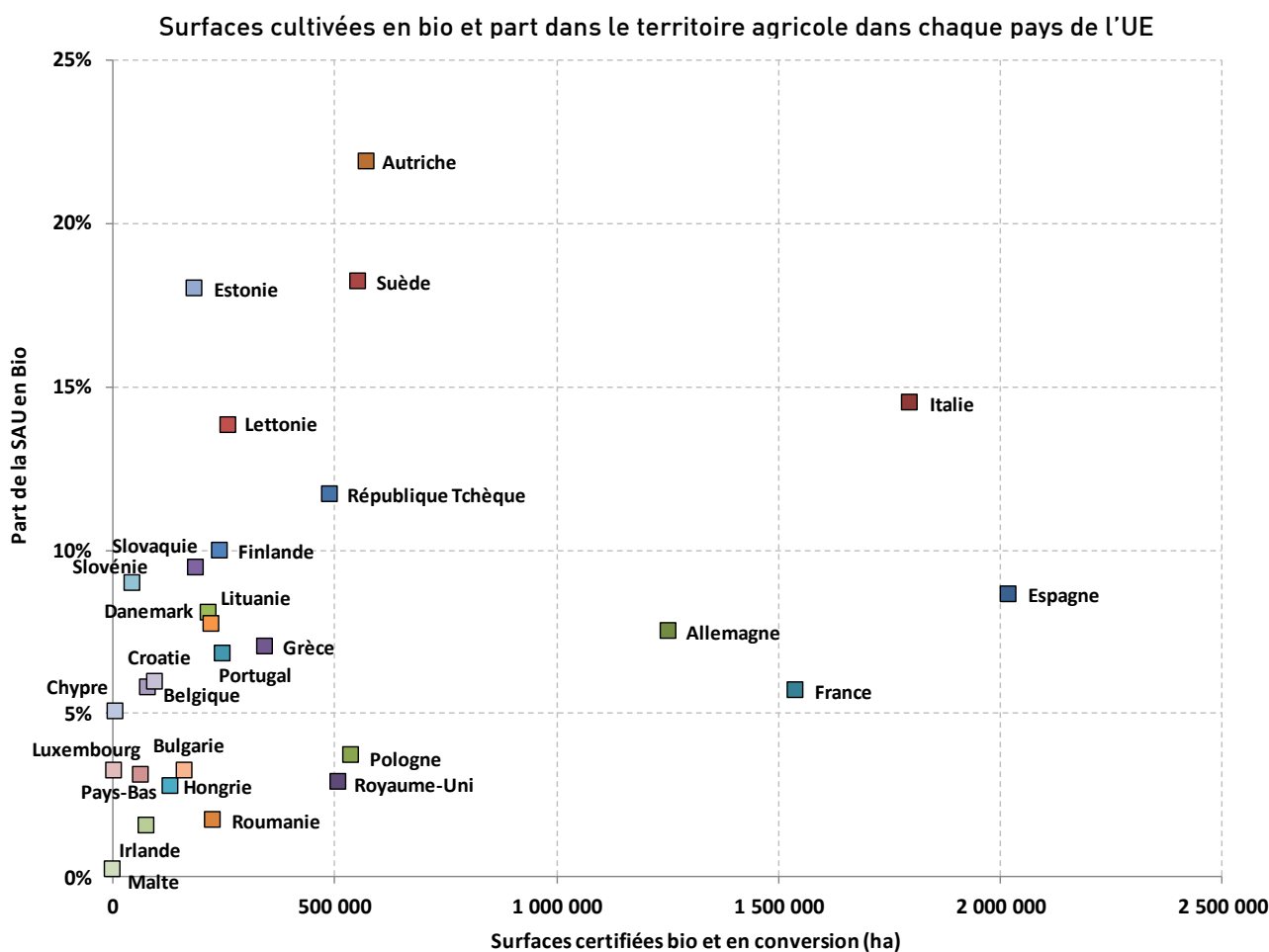
2016 pour tous les pays sauf Hongrie : 2015

Source : Agence BIO d'après différentes sources européennes



■ En 2016 :

- **64 % des surfaces bio de l'UE dans 6 pays** : Espagne (17 %), Italie (15 %), France (13 %), Allemagne (10 %), Autriche (5 %) et Suède (5 %).
- **70 % des exploitations bio de l'UE localisés dans 6 pays** : Italie (22 %), Espagne (12 %), France (11 %), Allemagne (9 %), Pologne (8 %), et Autriche (8 %).
- Parmi les Etats membres de l'UE, l'Espagne a la surface bio la plus étendue et l'Autriche la part la plus élevée de son territoire agricole.



Source : Agence BIO d'après différentes sources européennes

La France dans l'Union européenne

- Avec 13% de la SAU bio de l'UE, la France était en 3^e position pour ce qui concerne les surfaces agricoles cultivées en bio et en 18^e position s'agissant de la part de l'agriculture biologique dans le territoire national en 2016.
- L'agriculture biologique française se distingue par la diversité de ses productions.
- Avec 23 % des préparateurs bio de l'UE, la France était en 1^e position en 2016.
- Avec un cinquième du marché bio de l'UE, la France était en 2^e position, derrière l'Allemagne en 2015.



Superficies et nombre d'exploitations biologiques par pays dans l'UE en 2015 et en 2016

Pays	2015					2016				
	Superficies en mode de production biologique (en ha)	Evolution 2015/2014	Part de la SAU en bio	Nombre d'exploitations biologiques	Evolution 2015/2014	Superficies en mode de production biologique (en ha)	Evolution 2016/2015	Part de la SAU en bio	Nombre d'exploitations biologiques	Evolution 2016/2015
Espagne	1 968 570	18,4%	8,45%	34 673	13,3%	2 018 802	2,6%	8,66%	36 207	4,4%
Italie	1 492 579	7,5%	12,00%	52 588	8,1%	1 796 363	20,4%	14,50%	64 210	22,1%
France	1 322 202	18,3%	4,91%	28 884	9,1%	1 538 047	16,3%	5,70%	32 264	11,7%
Allemagne	1 088 838	3,9%	6,50%	24 736	5,7%	1 251 320	14,9%	7,51%	27 132	9,7%
Autriche	545 157	3,7%	21,20%	20 760	-0,6%	571 585	4,8%	21,90%	21 820	5,1%
Suède	519 205	3,4%	17,08%	5 300	2,1%	553 054	6,5%	18,20%	5 578	5,2%
Pologne	580 730	-11,7%	3,99%	22 277	-10,3%	536 579	-7,6%	3,72%	22 435	0,7%
Royaume-Uni	521 400	-5,0%	3,00%	3 602	-2,5%	507 900	-2,6%	2,90%	3 559	-1,2%
République Tchèque	494 661	0,1%	11,74%	4 115	2,3%	488 591	-1,2%	11,70%	4 271	3,8%
Grèce	407 188	59,0%	8,38%	19 604	-2,9%	342 584	-15,9%	7,05%	20 197	3,0%
Lettonie	231 608	13,8%	12,33%	3 634	3,9%	259 146	11,9%	13,80%	4 145	14,1%
Portugal	241 375	13,7%	6,63%	4 132	22,5%	248 953	3,1%	6,84%	4 313	4,4%
Finlande	224 615	5,7%	9,90%	4 328	1,9%	240 600	7,1%	10,00%	4 415	2,0%
Roumanie	245 924	-15,0%	1,89%	11 812	-16,6%	226 309	-8,0%	1,73%	10 083	-14,6%
Lituanie	213 579	29,9%	7,46%	2 672	9,3%	221 665	3,8%	7,75%	2 539	-5,0%
Danemark	166 788	-5,4%	6,37%	2 986	16,8%	216 794	30,0%	8,10%	3 173	6,3%
Slovaquie	186 483	3,4%	9,39%	416	4,3%	187 011	0,3%	9,84%	431	3,6%
Estonie	170 797	8,1%	17,00%	1 629	5,6%	184 754	8,2%	18,00%	1 753	7,6%
Hongrie	129 735	3,9%	2,79%	1 971	17,9%	nd	nd	nd	nd	nd
Bulgarie	118 552	59,5%	2,37%	5 919	52,0%	163 281	37,7%	3,26%	6 964	17,7%
Croatie	75 883	51,6%	4,94%	3 061	39,5%	93 593	23,3%	5,96%	3 546	15,8%
Belgique	68 780	3,1%	5,10%	1 717	5,3%	78 249	13,8%	5,80%	1 923	12,0%
Irlande	73 037	40,8%	1,47%	1 710	34,1%	76 701	5,0%	1,55%	1 767	3,3%
Pays-Bas	59 120	0,8%	3,00%	1 625	1,6%	61 765	4,5%	3,10%	1 831	12,7%
Slovénie	42 188	2,3%	9,00%	3 417	3,9%	43 579	3,3%	8,97%	3 518	3,0%
Chypre	4 699	20,9%	4,30%	1 032	38,9%	5 550	18,1%	5,08%	1 174	13,8%
Luxembourg	4 431	-1,3%	3,37%	122	2,5%	4 274	-3,5%	3,26%	93	-23,8%
Malte	30	-10,6%	0,27%	11	10,0%	24	-20,0%	0,22%	14	27,3%
Total UE	11 198 154	9,0%	6,2%	268 733	4,7%	12 046 808	7,6%	nd	291 326	8,4%

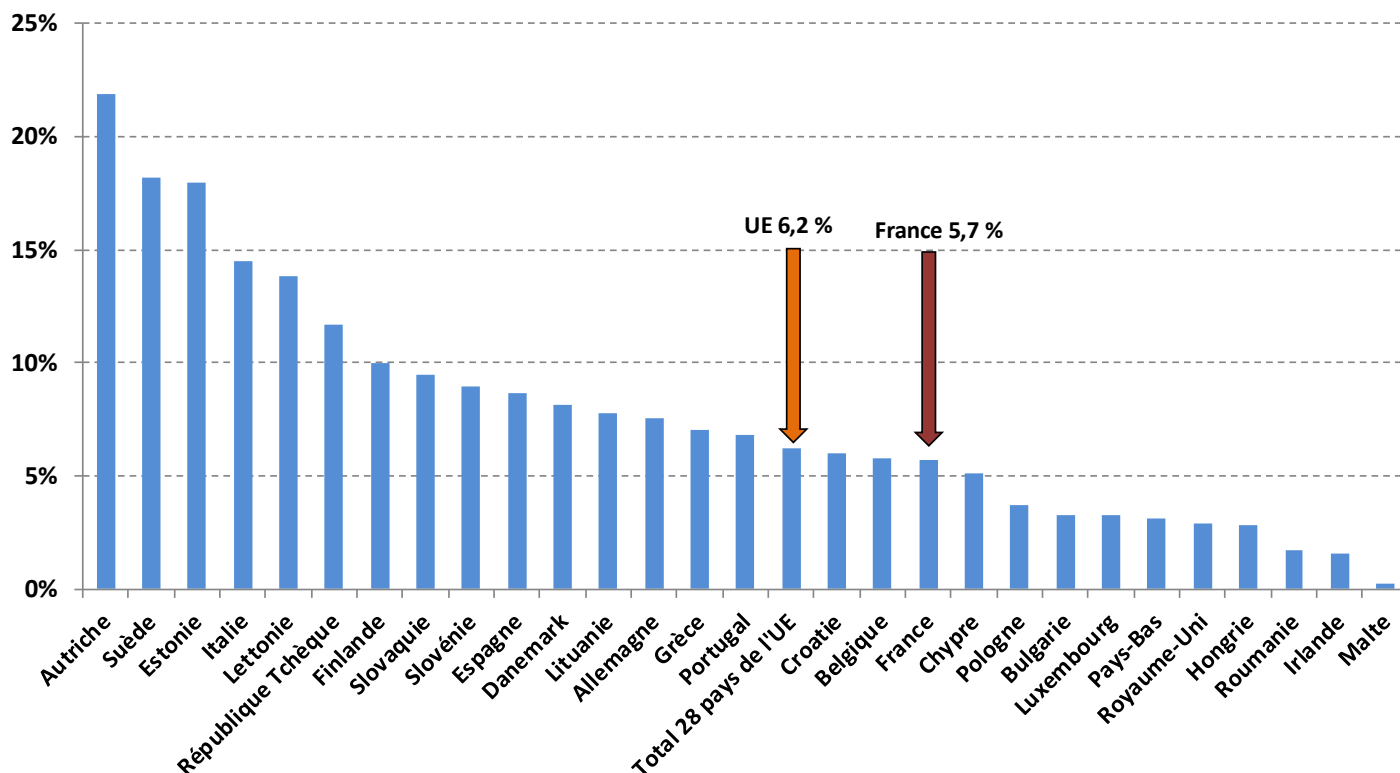
Sources : Agence BIO, AMI, Ambassade de France en Roumanie, Bionext, Bioselena, Biowallonie, Denmark Statistics, Eurostat, EVIRA, Grüner Bericht, Institute of Agricultural Economics and Information, Jordbruksverket, Ministères de l'Agriculture d'Allemagne, de Croatie, d'Espagne, d'Estonie, de Grèce, du Luxembourg, de Pologne, du Royaume-Uni et de Slovénie, Ministère de l'Environnement et de l'Alimentation du Danemark, SINAB, SKAL et UKSUP



La part des surfaces biologiques dans l'ensemble du territoire agricole de l'Union européenne était de 6,2 % en 2015.

- Cette part variait fortement d'un pays à l'autre. Avec 21,9 % de la SAU en 2016, l'**Autriche** est le pays de l'Union européenne où la part de la surface certifiée bio et en conversion dans le territoire agricole national est la plus importante. Elle est suivie de la Suède (18,2 %), l'Estonie (18,0 %), l'Italie (14,5 %) et la Lettonie (13,8 %). La part de la SAU en bio était supérieure à 6 % dans quinze pays en 2016.

Part des surfaces certifiées bio et en conversion dans la SAU des pays de l'UE



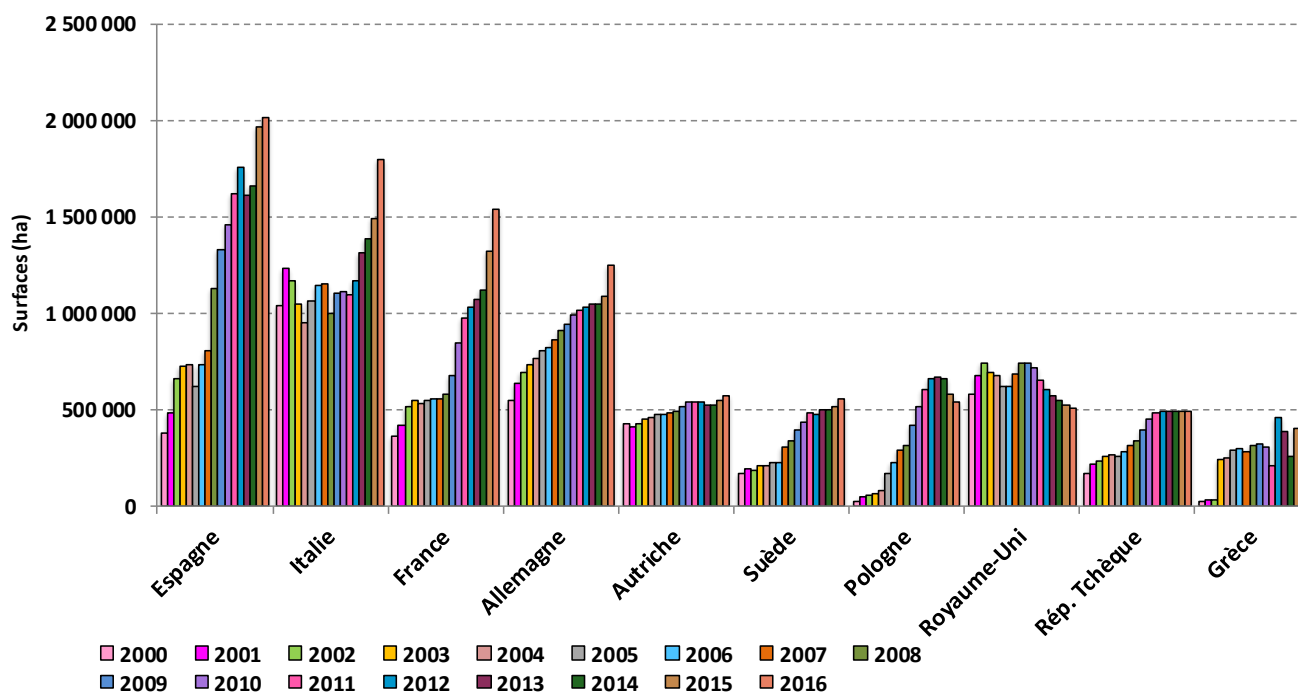
*N.B. : 2016 pour tous les pays sauf total UE et Hongrie : 2015
Source : Agence BIO d'après différentes sources européennes*

De 2000 à 2016, la situation a évolué plus ou moins vite et plus ou moins régulièrement selon les pays.

- En **Espagne**, les surfaces bio ont été multipliées par 5,3 en seize ans. Après avoir baissé en 2013, les surfaces bio progressent depuis 2014. Une part importante de la production bio espagnole est exportée.
- Au cours de cette période, la progression des surfaces bio en **Allemagne** s'est effectuée de manière régulière. Après avoir oscillé d'une année à l'autre, les surfaces **italiennes** croissent depuis 2012. Au Royaume-Uni, les surfaces sont en baisse depuis 2009.



Evolution des surfaces certifiées bio et en conversion dans les 10 premiers pays producteurs de l'UE depuis 2000



Source : Agence BIO d'après différentes sources européennes

Les plus fortes progressions ont été enregistrées dans les Pays d'Europe Centrale et Orientale⁽¹⁾ qui cultivaient 21 % des surfaces bio européennes en 2016⁽²⁾. Globalement, les surfaces cultivées dans ces onze pays ont été multipliées par 7,5 entre 2000 et 2016. En 2016, sur un total de plus de 2,5 million d'hectares, 21 % des surfaces bio se trouvaient en Pologne, 19 % en République tchèque et 10 % en Lettonie. Dans les Pays Baltes, les surfaces cultivées en bio ont même été multipliées par 35,1 en seize ans.

Une part de surfaces en conversion élevée dans un grand nombre de pays de l'UE

- En 2016, elles dépassaient 70 % en Bulgarie (77 %) et en approchaient en Croatie (69 %). Elles dépassaient 30 % à Chypre (44 %), en Lituanie et en Irlande (39 % chacun), Lettonie (36 %), en Roumanie (34 %), en Italie (33 %), en France et en Espagne (31 % chacun). Elles dépassaient 10 % au Portugal (28 %), en Slovaquie (25 %), au Danemark (25 %), en Pologne (20 %), en Slovénie (17 %), en Suède (15 %), en République Tchèque (13 %), à Malte et au Luxembourg (12 % chacun). Elles atteignaient tout juste 10 % en Grèce et étaient même inférieures à 10 % aux Pays-Bas et au Royaume-Uni (5 % chacun).
- Au Royaume-Uni, la part des surfaces en conversion est faible depuis plusieurs années.

Notes :

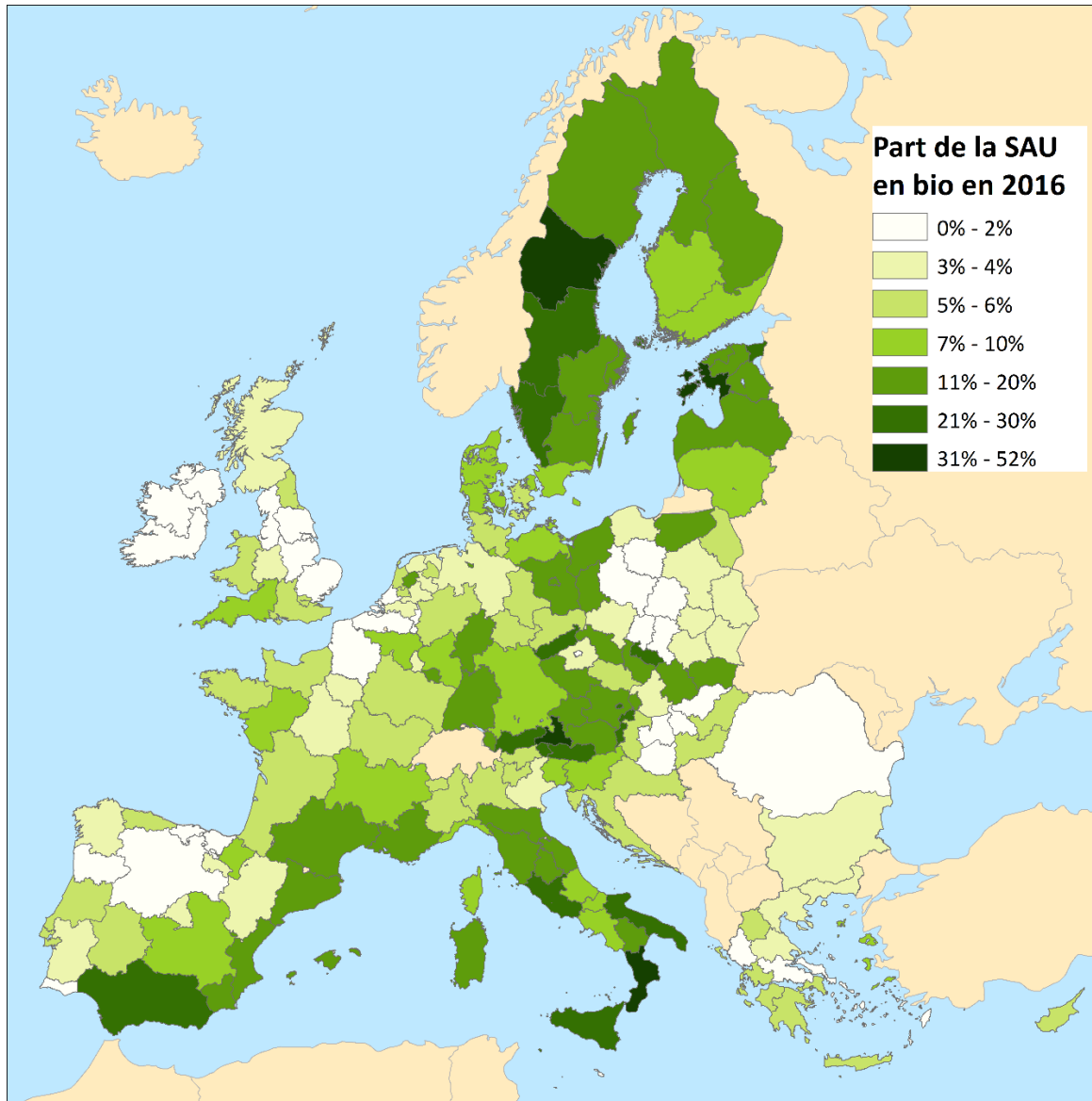
(1) PECO : Bulgarie, Croatie, Estonie, Hongrie, Lettonie, Lituanie, Pologne, République Tchèque, Roumanie, Slovaquie et Slovénie.

(2) Toutefois, les filières y sont moins organisées que dans d'autres pays. La production mise sur le marché est donc souvent relativement faible.



Des spécificités régionales marquées au sein de chaque pays

Part des surfaces certifiées bio et en conversion dans la SAU totale à l'échelon régional en 2016



Source : Agence BIO d'après différentes sources européennes
Chiffres 2016 sauf pour : Espagne et Pays-Bas : 2015 et Grèce, Hongrie, Irlande, Portugal et Slovénie : 2013

- **La part des surfaces bio et en conversion** dans l'Union européenne est spécialement développée dans certaines régions. En 2016, elle était :
 - **supérieure à 50 %** dans la région de **Salzbourg** en Autriche,
 - **supérieure à 30 %** en Calabre en Italie, dans l'Ouest de l'Estonie et dans le Norrland Central en Suède,
 - entre 25 et 30 % dans le Centre-Nord de la Suède, dans trois régions d'Autriche : Burgenland, Vienne et Tyrol et en Sicile,



- entre 20 et 25 % dans le Kirde-Eesti en Estonie, dans les Iles Åland en Finlande, dans deux régions d'Italie : Latium et Pouilles, en Andalousie, dans deux régions de Suède : Ouest et Centre-Est, en Carinthie en Autriche et en Moravie-Silésie en République Tchèque.
- entre 15 et 20 % dans plusieurs régions d'Autriche : Styrie, Basse-Autriche, Haute-Autriche et Vorarlberg, en Provence-Alpes-Côte-d'Azur, dans le Sud de l'Estonie, dans trois régions d'Italie: Basilicate, Toscane et Marche, dans trois régions allemandes : Brême, Berlin et la Sarre, en Finlande Orientale, en Slovaquie orientale, en Moravie centrale et dans le Sud-Ouest de la République Tchèque, dans deux régions de Suède : Småland et Iles et Stockholm, aux Baléares et en Murcie en Espagne
- entre 10 et 15 % en Slovaquie centrale et dans la région de Bratislava, dans le Pohja-Eesti et le Kesk-Eesti en Estonie, dans plusieurs régions d'Allemagne : Hesse, Brandebourg et Bade-Wurtemberg, dans trois régions d'Espagne : Catalogne, Valence et Canaries, dans le Nord de la Finlande, dans plusieurs régions d'Italie : Ombrie, Sardaigne et Emilie-Romagne, dans le Haut-Norrland en Suède, en Slovénie Occidentale, dans plusieurs régions polonaises : Poméranie occidentale, Voïvodie de Lubusz et Varmie-Mazurie, en Occitanie, dans le Nord-Est de la République Tchèque et dans le Flevoland aux Pays-Bas.
- En revanche, la part de la SAU cultivée en bio est inférieure à 1 % dans deux régions du Royaume-Uni : Irlande du Nord et Yorkshire and Humberside, dans deux régions de Pologne : Couïavie-Poméranie et Voïvodie d'Opole, dans deux régions de Grèce : Epirus et Egée du Sud, en Castille-et-Léon en Espagne, dans trois régions du Portugal : Nord, Madère et Açores, en Transdanubie du Sud en Hongrie, dans le Nord et l'Ouest de la République d'Irlande, dans la région de Prague en République Tchèque et à Malte.



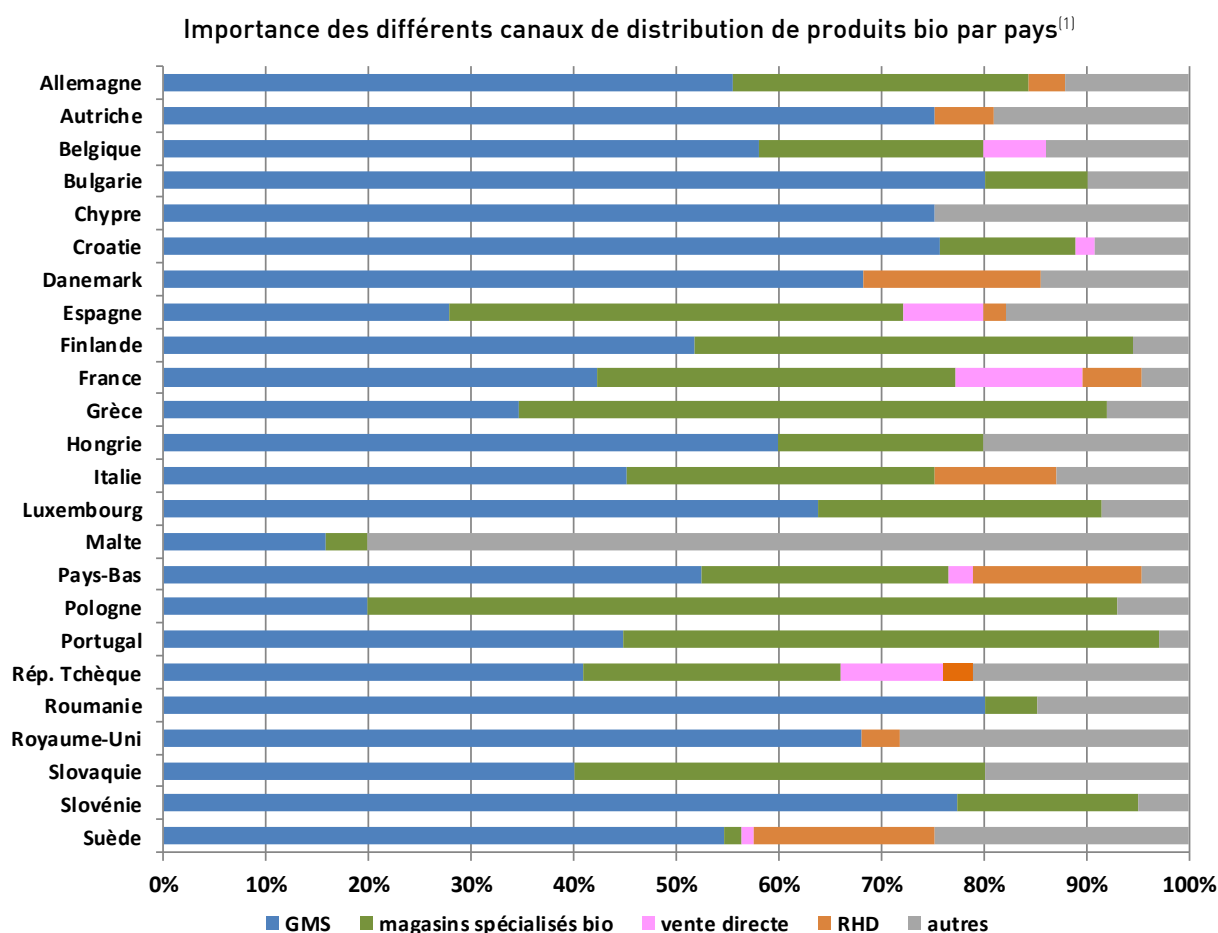
Plus de 46 000 préparateurs bio recensés dans l'UE en 2016

- Les trois principales catégories de produits bio transformés sont **les fruits et légumes, les céréales et le lait**.
- En 2016, **la France était à la première place** avec 10 600 préparateurs de produits bio, devant l'Allemagne (9 499) et l'Italie (7 581). 60 % des préparateurs bio de l'Union européenne étaient localisés dans ces trois pays.
- Le nombre de préparateurs bio tend à progresser dans la plupart des pays. Il existe néanmoins de fortes différences d'un pays à l'autre. Il reste assez faible dans les Pays d'Europe Centrale et Orientale.



Des circuits de distribution plus ou moins diversifiés et structurés

- En France, Allemagne, Pays-Bas, en Italie, en Belgique et en République Tchèque, **les circuits de distribution sont relativement diversifiés.**
- Dans d'autres pays comme par exemple l'Autriche, le Danemark, le Royaume-Uni, la Suède et le Luxembourg, **la grande distribution domine nettement.**
- Dans les Pays d'Europe Centrale et Orientale, la bio se développe à partir des ventes sur les marchés, des petits magasins, plus ou moins spécialisés, et avec l'arrivée progressive de la grande distribution.
- Au Portugal et en Espagne, la distribution spécialisée est le principal circuit de distribution des produits bio.



Source : Agence BIO d'après différentes sources européennes

Note :

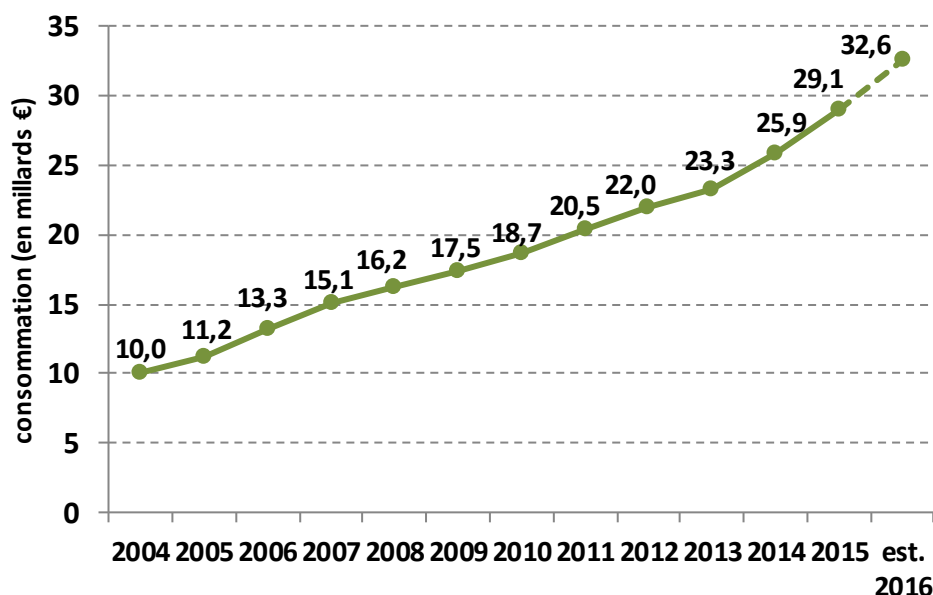
(1) L'importance des différents circuits n'est pas connue pour les pays Baltes. S'agissant de l'Irlande, la grande distribution domine, mais la répartition précise entre les circuits n'a pas été analysée.



La consommation de produits biologiques continue de progresser.

- La consommation de produits bio a été estimée, pour 2015, à 29,1 milliards €, soit une progression globale de 12,4 % par rapport à 2014. L'estimation provisoire pour l'Union européenne pour 2016 est de 32,6 milliards €.
- 68 % des produits bio (en valeur) étaient consommés dans quatre pays en 2015 : Allemagne (30 %), France (20 %), Italie (9 %) et Royaume-Uni (9 %). Cependant, ce sont les Danois et les Suédois qui remplissent le plus leurs paniers de produits bio avec une part des produits bio dans les achats alimentaires respectivement, de 9,7 % (en GMS) et 8,7 % en 2016.
- La place de la bio en restauration collective a fortement progressé ces dernières années dans plusieurs pays de l'Union européenne, en particulier au Danemark et en Suède⁽¹⁾.

Evolution du marché bio de l'UE



Source : Agence BIO d'après différentes sources européennes

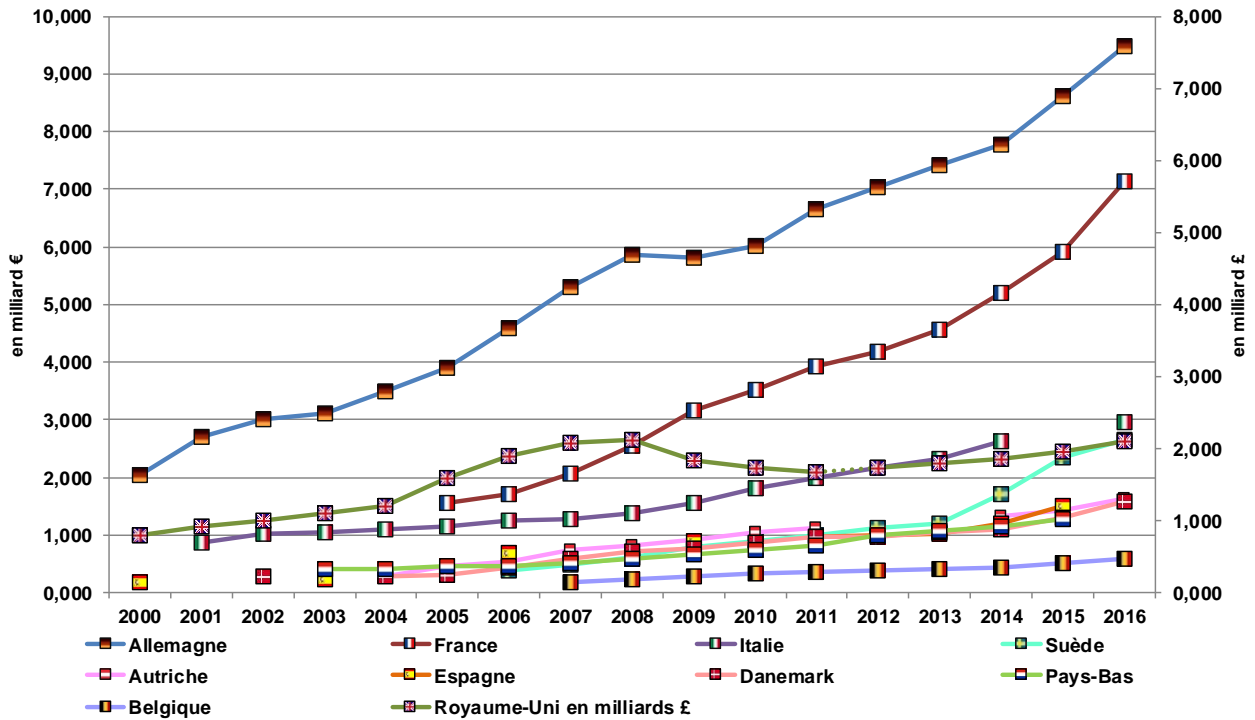


Note :

(1) Cf. page 17 et suivantes

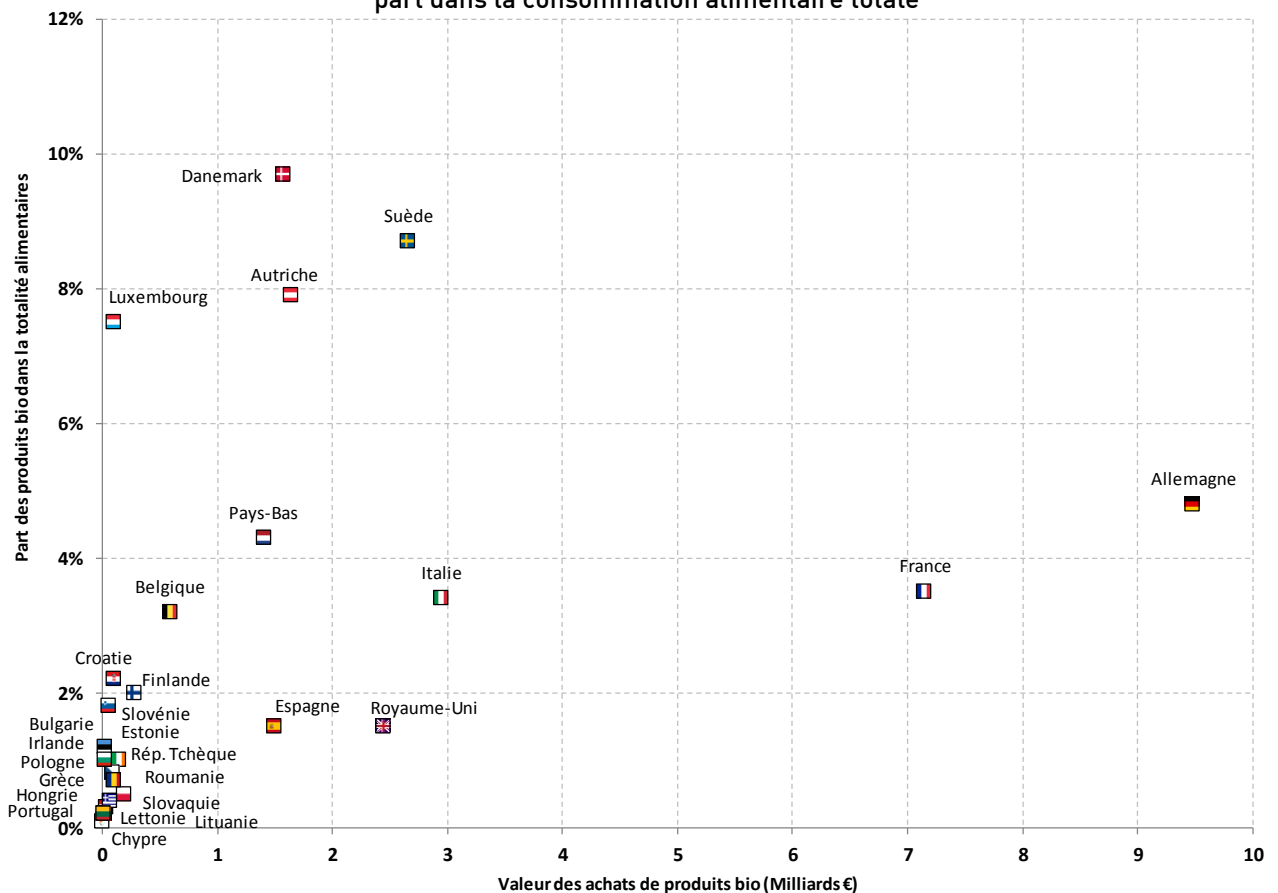


Evolution des principaux marchés bio de l'Union européenne



Source : Agence BIO d'après différentes sources européennes
 N.B. : en £ pour le marché du Royaume-Uni et en € dans les autres pays

Valeur des achats de produits bio dans chacun des pays de l'UE et part dans la consommation alimentaire totale



Source : Agence BIO d'après différentes sources européennes

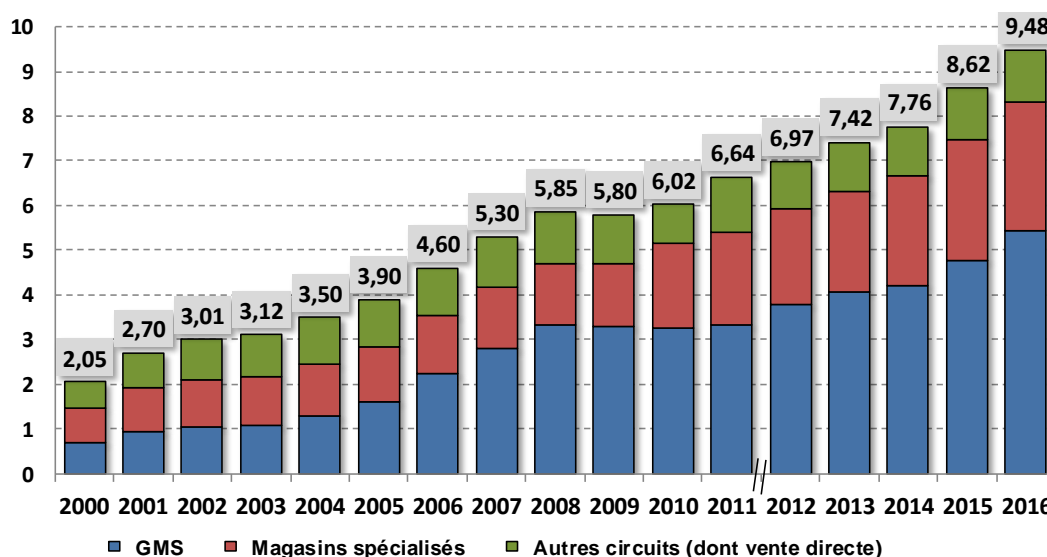


Focus sur les marchés bio allemand, français, suédois et britannique

■ L'Allemagne : premier marché bio de l'UE

- Le marché allemand a été quasiment multiplié par cinq en seize ans, atteignant **9,48 milliards € en 2016**. La part de marché des produits bio a atteint 4,8 % en 2016.
- La grande distribution est le principal circuit de vente de produits bio. Sa part a fortement progressé entre 2000 et 2016, atteignant 57 %.
- En 2016, les ventes de produits bio ont augmenté de 9,9 % en valeur par rapport à 2015. Cette hausse est principalement due à la progression des volumes vendus⁽¹⁾. Comme en 2015, le taux de croissance a été plus important en grande distribution qu'en magasins spécialisés bio⁽²⁾.

Evolution de la consommation de produits bio (hors RHD) en Allemagne (en milliards €)



Source : Groupe de travail sur le marché bio à partir des données GfK, Nielsen et Klaus Braun

- Fin 2016, l'Allemagne comptait environ 2 600 magasins spécialisés bio (dont 600 supermarchés bio), totalisant une surface de plus de 590 000 m².
- La vente de produits bio en ligne se développe en Allemagne.
- **La consommation de produits bio croît plus vite que la production**, les importations sont globalement bien supérieures aux exportations⁽³⁾.
- Le bien-être animal est la principale raison d'achat de produits bio citée.
- Au cours du premier semestre 2017, les ventes de produits bio ont progressé de 5,6 % par rapport au premier semestre 2016. Cette hausse est essentiellement due à la croissance des ventes en GMS.

Notes :

(1) Augmentation des surfaces de ventes et élargissement des gammes (notamment sous MDD).

(2) +14,5 % en GMS

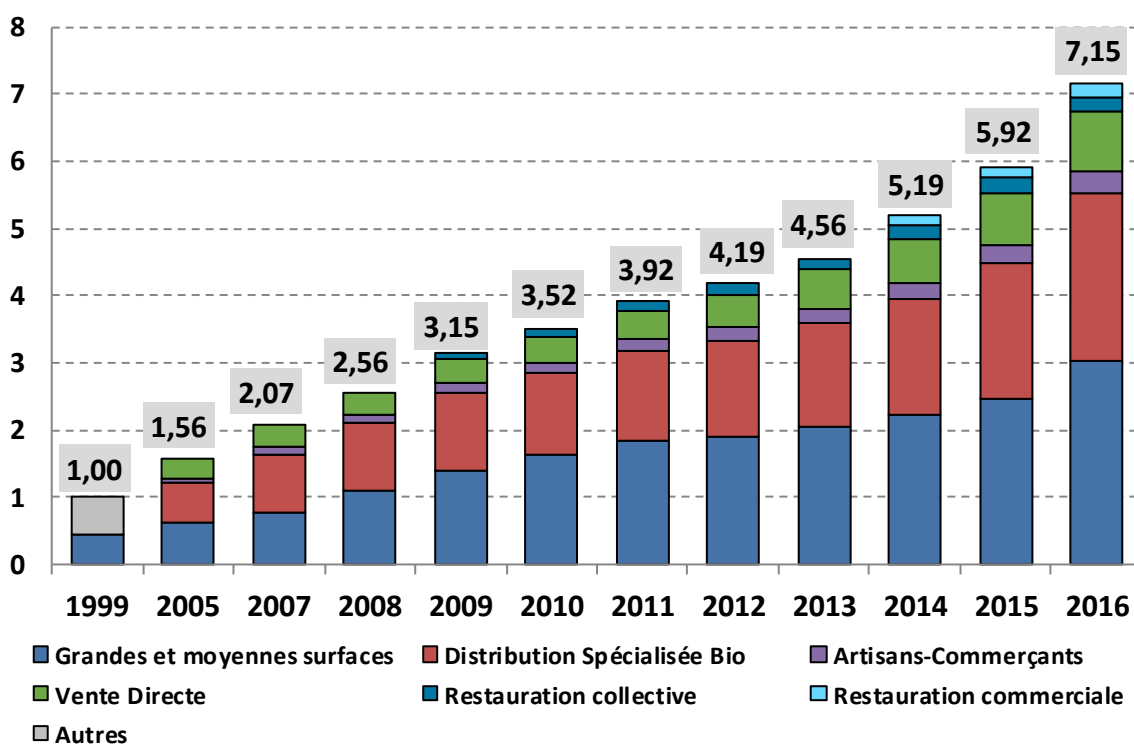
(3) Importations et exportations au sens large, i.e. y compris échanges intracommunautaires.



■ La France : deuxième marché bio de l'Union européenne

- Le marché bio français a atteint **près de 7,15 milliards € en 2016**. Il a été plus que multiplié par sept en dix-sept ans⁽¹⁾. En 2016, le marché des produits bio a progressé de 21 % par rapport à 2015. La part de marché des produits bio (hors RHD) a atteint 3,5 % en 2016.
- La grande distribution a représenté 42 % du marché bio français en 2016, devant les magasins spécialisés (35 %). En 2016, ce sont les ventes en magasins spécialisés qui ont le plus progressé (+24 %), devant la grande distribution (22 %), les artisans-commerçants (+19 %) et la vente directe (+15 %).

Evolution de la consommation de produits bio en France (en milliards €)



Source : Agence BIO/AND-I

- Comme en 2015, ce sont les fruits et légumes frais et les produits d'épicerie dont les ventes ont le plus augmenté en 2016, respectivement +33 % et +24 % par rapport 2015.
- Au cours du premier semestre 2017, les ventes de produits bio (hors RHD) ont progressé de 500 millions € par rapport au premier semestre 2016⁽²⁾. Au cours de cette période, la hausse a été plus forte en GSM qu'en magasins spécialisés⁽³⁾.

Notes :

(1) Après un doublement du marché entre 1999 et 2007, la croissance s'est accélérée.

(2) Cette croissance est, cette année encore, portée par les rayons fruits et légumes frais et épicerie.

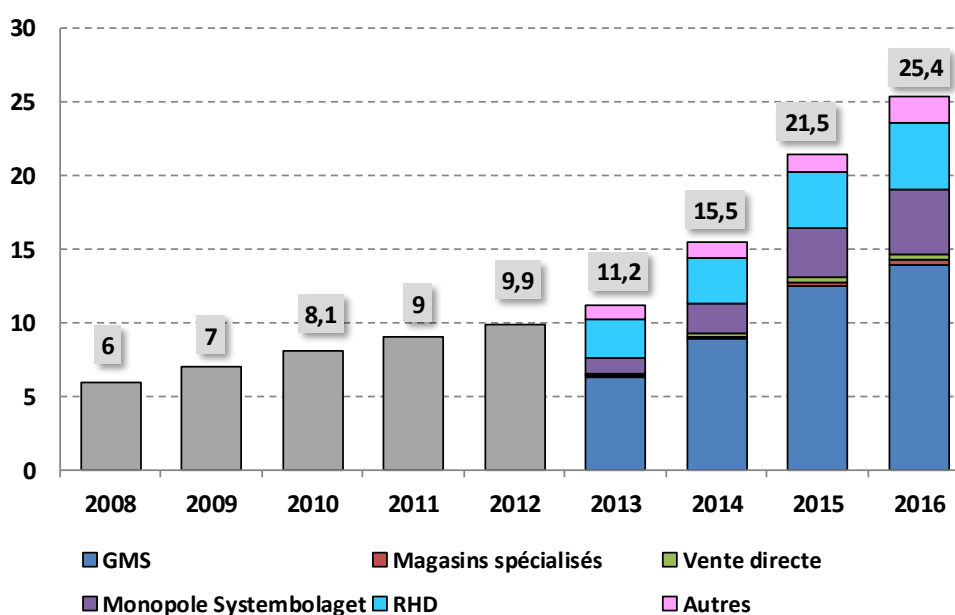
(3) Respectivement +18 % et +12 %.



■ La Suède : un marché bio très dynamique

- Le marché bio suédois connaît une forte progression depuis 2014. Il a augmenté de 38 % en 2014, de 39 % en 2015, puis de 18 % en 2016⁽¹⁾, atteignant **25,4 milliards de couronnes suédoises** (2,66 milliards €). La part de marché des produits bio a atteint 8,7 % en 2016 (contre 7,7 % en 2015).
- La santé apparaît comme l'une des principales raisons de consommer bio pour les Suédois. La population a été marquée par les scandales alimentaires de ces dernières années, ainsi que par plusieurs études⁽²⁾. Il y a également une préoccupation croissante pour la préservation de l'environnement et le bien-être animal.
- En 2016, la grande distribution a représenté 55 % du marché bio suédois en valeur. Le monopole (Systembolaget) et la RHD ont eu une part de 18 % chacun. Les magasins spécialisés bio ne représentaient que 2 % du marché bio en 2016. Les ventes bio du monopole suédois ont beaucoup progressé en 2016 (+32 %⁽³⁾). Dans la grande distribution, la hausse a été de 11 %. La gamme de produits bio sous MDD s'est développée dans la grande distribution en 2016.

Evolution de la consommation de produits bio en Suède (en milliards SEK)



Source : Agence BIO d'après Ekoweb

- Au cours du premier semestre 2017, l'augmentation du marché bio suédois a été comprise entre 7 et 8 % par rapport au premier semestre 2016⁽⁴⁾. La part de marché des produits bio a atteint 9,3 %.

Notes :

(1) La croissance aurait été plus élevée s'il n'y avait pas eu de pénuries de certains produits bio en 2016 (notamment lait, céréales, œufs et viande).

(2) en particulier par un film qui montrait la diminution des résidus de pesticides dans l'urine d'une famille grâce à une diète bio et par une étude établissant que la chair des bananes conventionnelles contient des résidus de pesticides

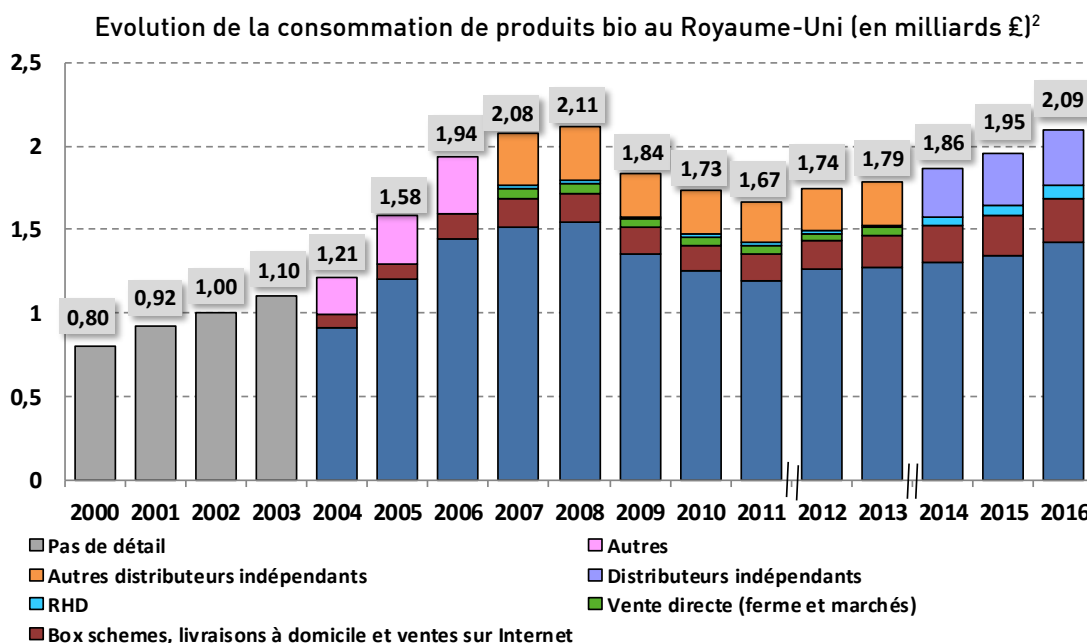
(3) En 2016, la bière et le vin représentaient plus de 90 % des ventes totales de Systembolaget. En 2016, la part de marché des produits bio de Systembolaget était de 11,6 % en volume (21 % pour les vins) et de 16 % en valeur.

(4) La croissance aurait pu être beaucoup plus forte s'il n'y avait pas eu de fortes pénuries pour certains produits comme les fruits et légumes.



■ Le Royaume-Uni : hausse du marché depuis 2013

- Après des années de très forte croissance, le marché bio britannique a diminué de 2009 à 2012. Il croît à nouveau depuis 2013.
- En 2016, le marché bio a progressé de 7,1 %, atteignant **2,092 milliard £** (2,44 milliards €). Cette hausse a eu lieu dans un contexte de baisse des dépenses alimentaires de 0,6 %. La progression du marché bio est due à la fois à une plus grande disponibilité des produits bio et à un accroissement de l'intérêt des consommateurs pour les produits bio. Les discounters ont continué d'élargir leurs gammes de produits bio en 2016. La part de marché des produits bio est encore assez modeste : 1,5 % en 2016.
- En 2016, la GMS restait le principal circuit de distribution des produits bio avec une part de marché de 68 %. Les ventes de produits bio ont progressé dans tous les circuits. La RHD est celui qui a connu le plus fort taux de croissance (19,1 %), devant celui des "box schemes"⁽¹⁾ et de la vente sur Internet (+10,5 %) et les distributeurs indépendants (+6,3 %). Les ventes de produits bio en GMS ont progressé de 6,1 %.



Source : Agence BIO d'après Soil Association

- En 2016, les ventes bio de produits laitiers, d'œufs, de fruits et légumes, de volailles et de viandes rouges ont progressé par rapport à 2015, tandis que celles de porc bio ont baissé.
- Le bien-être animal et les bienfaits environnementaux apparaissent comme les principales raisons d'achats de produits bio au Royaume-Uni, devant la santé.
- Sur l'année glissante se terminant le 1^{er} juillet 2017, les ventes de produits bio en GMS ont progressé de 4,1 %.

Notes :

(1) Livraison de produits frais sur un point de vente ou à domicile.

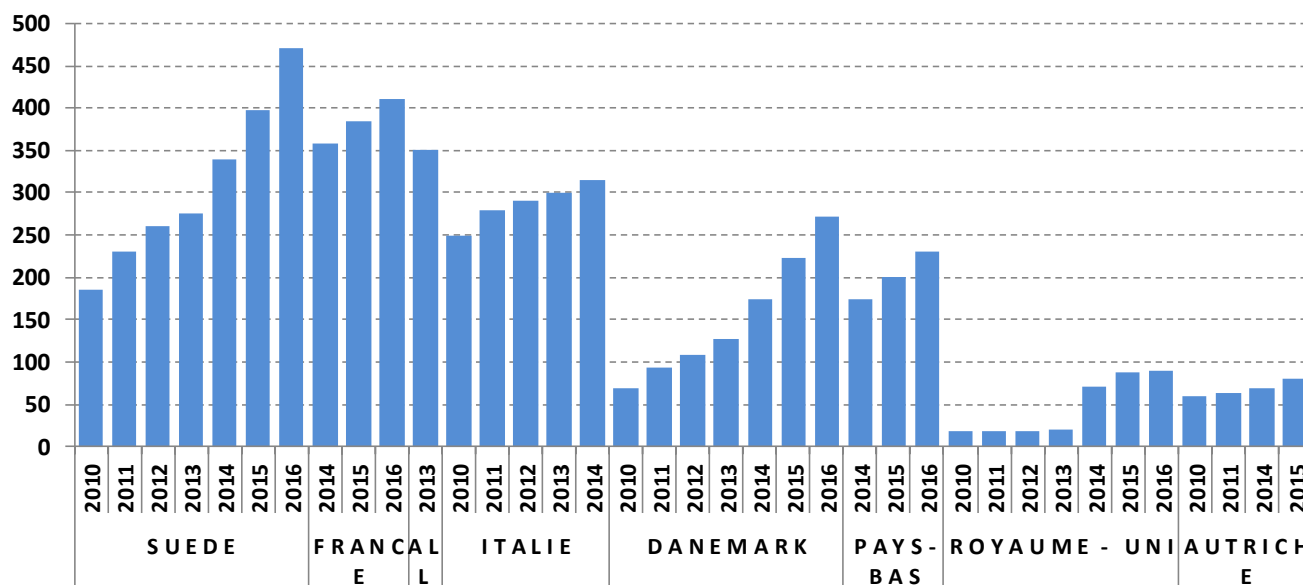
(2) Pour 2013, une nouvelle méthode de calcul a été utilisée (sous-estimation de la GMS auparavant). Seul le chiffre 2012 a été revu. La baisse de 1,5 % entre 2011 et 2012 ne peut donc pas être visualisée. La catégorie distributeurs indépendants inclut la vente à la ferme et les marchés de producteurs.



Focus sur les produits bio en RHD

- Avec la croissance de la consommation de produits bio en général, **la place de la bio en RHD progresse** :

Les ventes de produits bio en RHD (estimations en millions €)



Source : Agence BIO d'après différentes sources européennes

- En **Italie**, l'introduction de produits bio en restauration scolaire a débuté en 1986. En 1999, une loi nationale a encouragé de nombreuses municipalités à acheter des produits bio. Le Ministère de l'Agriculture a récemment mis en place un fonds de 44 millions € pour développer l'utilisation de produits bio dans les cantines scolaires. En 2015, plus de 1,23 million de repas quotidiens avec des ingrédients bio ont été servis en moyenne dans la restauration scolaire dans 1 250 cantines⁽¹⁾. Les régions servant le plus de repas bio sont situées dans le Nord. 24 % des cantines bio déclarent utiliser au moins 70 % d'ingrédients bio. Plusieurs communes italiennes se distinguent par leur part importante de produits bio en restauration scolaire : Rome : 70 %⁽²⁾ et Parme, Bologne, Cesena Ferrara et Gugliasco : plus de 80 %. A Ravenne et à Argelato, les repas servis dans les cantines scolaires sont même 100 % bio. Des produits bio ont également été introduits dans les hôpitaux, mais à une moindre échelle. Les produits bio sont davantage utilisés dans les écoles que dans le reste de la restauration collective. Afin d'y remédier, une nouvelle loi a été votée en février 2016. Elle fixe des pourcentages minimum d'introduction de produits bio par catégorie⁽³⁾ en restauration collective publique.



Notes :

(1) En Italie, "cantine" désigne l'ensemble des lieux de restauration scolaire dépendant d'une même collectivité publique.

(2) Chaque jour, 150 000 repas sont servis dans la restauration scolaire romaine.

(3) Exemples : 15 % pour la viande et 20 % pour le poisson.



L'utilisation de produits bio se développe en restauration commerciale. 450 restaurants bio étaient dénombrés en 2015. Il existe deux marques privées : "100 % Bio Gourmet" quand il y a une utilisation exclusive d'ingrédients bio et "Menu Bio Gourmet" pour les menus ou les spécialités bio (avec au moins 70 % d'ingrédients bio)⁽¹⁾.

- En **Allemagne**, l'utilisation de produits bio dans la restauration universitaire a commencé dans les années 90⁽²⁾. Aujourd'hui, la plupart des 58 établissements utilisent des produits bio et plus de la moitié sont certifiés bio. Certains proposent quotidiennement des repas totalement ou partiellement bio et d'autres organisent des actions ponctuelles de type "Semaine Bio"⁽³⁾.



Aujourd'hui, environ 5 000 cuisines de la restauration collective utilisent des produits bio (dont 2 500 certifiées bio⁽⁴⁾). Berlin, Munich, Hambourg et Muenster ont intégré des produits bio à leurs appels d'offre pour la restauration collective publique.

Le Réseau des Bio Städte⁽⁵⁾ a lancé un projet pour développer l'utilisation de bio par les municipalités notamment grâce à la publication d'un guide.

A Munich, le programme "Bio für Kinder"⁽⁶⁾ a permis à 32 écoles et crèches de servir au total environ 648 000 repas bio entre 2006 et 2012 avec le support d'entreprises mécènes. Elles ont toutes maintenu les repas bio malgré la fin des subventions. En 2013, le conseil municipal a adopté un décret stipulant que 50 % des produits utilisés dans la restauration scolaire et dans les crèches devraient être bio. La part est même de 90 % pour les produits d'origine animale.

Bien que ce soient les Länder qui aient la responsabilité des cantines, il existe une recommandation au niveau national pour l'utilisation de produits bio en restauration scolaire: un minimum de 10 %. Dans certains Länder ou villes, il est obligatoire de demander une part de bio minimum dans les appels d'offre. Par exemple : Berlin : 15 %, Bade-Wurtemberg et Karlsruhe : 25 % et Munich : 50 % (90 % pour la viande). En fait, à Berlin, la part de bio dépasse largement la recommandation minimale : en 2016, les repas servis dans les écoles berlinoises contenaient, en moyenne, 40 % d'ingrédients bio.

Une initiative nationale a été mise en place en 2006 pour développer l'utilisation de produits bio dans les crèches et les écoles : "Bio kann jeder"⁽⁷⁾, avec pour objectif de convaincre les responsables de cantines, les éducateurs, les enseignants et les parents de l'importance d'utiliser des produits bio en restauration scolaire. Un réseau national de nutritionnistes est mobilisé et des réunions et ateliers⁽⁸⁾ sont organisés pour informer le personnel et les parents. L'hôpital pour enfants Saintes Maries de Landshut (en Bavière) a été la première clinique infantile à proposer des menus totalement bio à ses patients.

Notes :

(1) Un site www.gourmetbio.it a été créé.

(2) Le premier restaurant universitaire à avoir introduit des produits bio est celui d'Oldenburg en 1993. En 2015, 31 % de ses achats en valeur étaient bio.

(3) En 2009, sur 740 restaurants, bistros et cafés universitaires, la part de la bio était d'environ 9 % en valeur.

(4) Les cuisines qui ne sont pas menées à titre commercial (écoles et crèches préparant les repas en interne) ne sont pas obligées de se faire certifier.

(5) Douze villes bio : Augsburg, Brême, Darmstadt, Fribourg, Hambourg, Heidelberg, Ingolstadt, Karlsruhe, Lauf an der Pegnitz, Munich, Nuremberg et Witzenhausen. Pour certaines de ces villes, la part de bio utilisée dans les écoles et garderies est élevée.

(6) Du bio pour les enfants

(7) Bio, tout le monde peut le faire

(8) En dix ans, plus de 1 000 ateliers ont été organisés avec près de 20 000 participants.



Le réseau des Mentors Bio a été créé en 2004. Son objectif est de promouvoir l'introduction de produits bio en restauration collective.

Les auberges de jeunesse allemandes servent de plus en plus de produits bio.

- En **Suède**, l'objectif public est d'introduire 60 % de produits bio⁽¹⁾ dans toutes les municipalités d'ici 2030 (écoles maternelles et primaires, hôpitaux et autres institutions publiques). En 2016, la moyenne nationale était de 33 % et 104 collectivités territoriales avaient atteint au moins 30 %. De nombreuses collectivités locales se sont fixées leurs propres objectifs pour la restauration collective, comme par exemple : Malmö, Lund, Borlänge, Uppsala, Västerås et Södertälje: 100 % d'ingrédients bio d'ici 2020.

Quelques collectivités locales font figure de locomotives : les villes de Vellinge (80 % en 2016), de Lund (68 %), de Malmö et d'Orebrö (59 % chacune), de Södertälje (56 %) et la région de Kronoberg (54 %).

Certaines communes ont leur propre élevage bio, ce qui facilite l'approvisionnement local.

Les opérateurs de la restauration commerciale s'intéressent de plus en plus aux produits bio. Depuis 2012, tous les restaurants à l'intérieur des trains proposent des menus bio et un grand nombre d'hôtels servent exclusivement du café et du lait bio.

En 2013, KRAV a lancé un projet "Restaurant for 1 000" afin d'augmenter le nombre de restaurants et de traiteurs certifiés bio.

- En **France**, les produits bio représentaient 2,9 % des achats alimentaires pour la restauration collective en 2016. Début 2017, 57 % des établissements de restauration collective⁽²⁾ déclaraient proposer des produits bio à leurs convives. Un objectif d'utilisation de 20 % de produits bio dans les cantines publiques à horizon 2012 a été fixé. Début 2017, 74 % des cantines publiques avaient introduit des produits bio dans leurs menus (contre 4 % en 2006), la part était même de 79 % pour les cantines scolaires.



L'Agence BIO coordonne des actions pour accroître la part de produits bio dans la restauration collective publique. La FNAB a créé un site Internet dédié aux produits bio en restauration collective⁽³⁾.

Paris s'est fixé pour objectif que 50 % des produits utilisés dans les cantines scolaires publiques soient bio d'ici 2020. Quatre communes proposent des repas 100 % bio dans les cantines scolaires publiques : Correns, Langouët, Grande Synthe et Mouans-Sartroux. A Saint-Etienne, la part de bio est de 80 %.

En 2016, les produits bio ne représentaient encore que 1 % des achats des restaurants commerciaux. 37 % des restaurants traditionnels proposaient des produits bio en 2016, cependant cette offre se limitait au vin une fois sur deux. L'offre bio demeure en revanche peu présente dans les chaînes de restauration. En 2016, 350 restaurants français avaient introduit une part importante de produits bio dans leurs menus (plus de 50 % de la valeur de leurs achats).

Notes :

(1) En valeur.

(2) Soit plus de 40 000 établissements

(3) www.restaurationbio.org



- Au **Danemark**, les cuisines publiques ont développé l'utilisation de produits bio suite au premier plan de développement de l'agriculture biologique de 1995. Pour soutenir cette évolution, le Parlement danois a mis en place en 1997 un fonds pour soutenir les projets d'introduction de produits bio en restauration collective.

En 2015, la part de produits bio dans la restauration collective publique était de 17 % en moyenne.

En 2000, le projet "Dogme 2000" a été lancé par 3 municipalités: Albertslund, Ballerup et Copenhague (rejointes par la suite par 9 autres). Un de leurs objectifs était de fournir 75 % de produits bio (en volume) en restauration publique. Copenhague est même allée plus loin avec un objectif de 90 % de produits bio d'ici 2015 (objectif presque atteint : 88 % en 2015).

Le logo "Det Økologiske Spisemærke" a été créé en 2009. Il est géré et contrôlé par l'Etat pour distinguer les établissements selon le pourcentage de matière première bio : or (90 à 100 %), argent (60 à 90 %) et bronze (30 à 60 %)⁽¹⁾. En 2016, plus de 1 800 cantines, hôpitaux, garderies, cafés, restaurants et hôtels danois utilisent ce logo, y compris des restaurants étoilés Michelin. Des festivals de musique se servent également de ce logo, comme le Roskilde Festival⁽²⁾ et le Northside Festival⁽³⁾.

Le Gouvernement danois soutient financièrement la formation des cuisiniers, que ce soit dans le secteur public ou dans le secteur privé. Afin d'aider les cuisines à introduire des produits bio dans leurs menus, un site Internet a également été mis en place.

- En **Autriche**, l'introduction de produits bio dans la restauration scolaire a débuté au milieu des années 90.

En 2016, la part de marché des produits bio en RHD était de 1,8 % en valeur. La part en bio est cependant beaucoup plus élevée pour certains produits comme le lait (14,3 %), le beurre (9,9 %), les œufs (8,7 %),

Vienne est la locomotive du développement de la bio en restauration collective. Elle a commencé à intégrer des produits bio dans la restauration publique dès 1998. En 2016, la part de produits bio dans la restauration publique de la ville était de 40 % en moyenne : près de 36 % dans les hôpitaux publics, 34 % dans les maisons de retraite, plus de 50 % dans les garderies et jardins d'enfants et environ 40 % dans les écoles⁽⁴⁾. Dans les garderies et jardins d'enfants, près de 45 % de la viande achetée est bio, 83 % des produits laitiers et 44 % des produits végétaux. A Vienne, un jeu bio est distribué dans les jardins d'enfants pour sensibiliser les plus petits à l'agriculture biologique.

Notes :

(1) La part peut être calculée en valeur ou en poids, ceci pour une période de 3 mois. Une inspection annuelle a lieu chaque année par les services de l'Etat. En 2016, 16 % des utilisateurs du logo sont "or", 36 % "argent" et 48 % "bronze".

(2) 90 % des aliments qui ont été servis dans le cadre de l'édition 2017 du Roskilde Festival étaient bio.

(3) Celui-ci projetait de passer au logo or en 2017.

(4) Part en valeur sauf pour les écoles.



- Au **Royaume-Uni**, le développement de la bio en restauration collective s'est fait grâce à la Soil Association qui propose une certification pour la restauration collective et qui a mis en place le projet "Food for Life"⁽¹⁾ ayant pour objectif d'aider les écoles à améliorer les repas servis. Les établissements sont classés en trois catégories avec la Catering Mark : or (au moins 15 % de produits bio par semaine), argent (utilisation d'ingrédients bio) et bronze (produits frais et de saison). En 2016, plus d'un tiers des écoles britanniques participaient à ce programme. En 2015, 20 % des universités y adhéraient, ainsi que 30 restaurants d'entreprises, plus de 300 crèches, plus de 100 maisons de santé et hôpitaux et de nombreuses administrations publiques. Il existe un réseau de villes pionnières promouvant une alimentation durable : les "Sustainable Food Cities"⁽²⁾. Leur objectif est la coopération des organismes publics, ONG, entreprises et des collectivités pour améliorer l'accès à une nourriture locale, abordable et durable. De plus en plus de chaînes de restaurants et de restaurants d'attractions touristiques proposent des produits bio.

- En **Finlande**, l'introduction de produits bio dans la restauration collective a commencé en 1999 grâce à la création d'Ekocentria pour favoriser l'utilisation régulière de produits bio ou locaux en restauration collective. Le programme "Steps to Organic" a débuté en 2002 pour aider les cuisines à utiliser de plus en plus de produits bio. Ce projet s'amplifie : en 2016, près de 2 500 cuisines⁽³⁾ des secteurs public et privé participent à ce programme (contre 200 en 2007). 15 % des cuisines professionnelles utilisent des produits bio quotidiennement et la plupart des autres en utilisent au moins une fois par semaine. En 2016, plus d'un cinquième des cuisines professionnelles publiques et privées se déclaraient décidées à augmenter la part des produits bio dans leurs futurs plats (hausse de 10 à 20 % prévue pour la moitié d'entre elles). En 2015, 25 % des municipalités ont décidé d'accroître la part de produits bio utilisés dans les cantines publiques (Elle était alors de 6 %). En 2016, 15 % des cantines des écoles et collèges utilisaient des produits bio tous les jours et 18 % toutes les semaines.



Helsinki s'est fixé pour objectif 50 % d'ingrédients bio dans les garderies publiques d'ici 2015, mais elle était encore à 15 % en 2015 en raison de difficultés d'approvisionnement.

En 2016, 18 % des hôpitaux, maisons de retraite et crèches utilisaient quotidiennement des produits bio et 14 % hebdomadairement.

L'utilisation de produits bio en restauration commerciale est encore faible, mais se développe. En 2016, 19 % des restaurants proposaient des produits bio à leurs cartes tous les jours et 27 % toutes les semaines.

Notes :

(1) Ce projet a été lancé en 2009.

(2) Au nombre de 32 en 2014

(3) En 2014, 80 % d'entre elles étaient des cuisines publiques et la plupart pour des garderies.



- En **Espagne**, il y a de plus en plus d'initiatives d'introduction de produits bio en restauration collective.

L'Andalousie est une région pionnière. L'introduction de produits bio en restauration collective y a commencé en 2006 avec le programme "Eco Alimentation" dont l'objectif était de développer la consommation de produits bio dans les écoles, les hôpitaux et les prisons. Le Second Plan Andalou pour l'Agriculture Biologique (2007-2013) avait fixé un objectif de 60 % de bio pour une partie des écoles publiques pour 2010 avec des mesures concrètes. Un programme de trois ans (2012-2015), "Aliments biologiques pour la consommation sociale en Andalousie", a permis de promouvoir la consommation de produits bio dans les écoles, les hôpitaux et autres services publics grâce à la distribution de recettes bio et de matériel d'information, la promotion des jardins bio dans les écoles, la fourniture d'une assistance technique, une formation spécifique pour le personnel du service de restauration et la coordination des producteurs et des entreprises de restauration collective. En 2010, deux grands hôpitaux andalous proposaient déjà des produits bio (soit 1 200 patients), ainsi qu'une maison de retraite.

Aux Canaries, le "Food Act in Schools" a favorisé l'utilisation de produits bio dans la restauration scolaire. Des initiatives ont également été prises en Catalogne avec différents soutiens publics et privés. Barcelone a augmenté la part de produits bio dans les menus des écoles en récompensant les fournisseurs suivant la quantité et la diversité des produits bio proposés.

- En **Belgique**, des produits biologiques ont été introduits dans tous les types de restauration collective, mais leur utilisation est davantage développée dans les crèches, écoles, auberges de jeunesse et entreprises que dans les autres secteurs. Il existe cependant quelques projets bien avancés dans des maisons de repos, hôpitaux, administrations et universités.

De 2007 à 2013, la certification bio en restauration hors foyer se faisait sur une base volontaire avec le cahier des charges privé "Biogarantie". Depuis juin 2013 : toute entreprise de restauration collective ou commerciale des régions Bruxelles Capitale et Wallonie souhaitant communiquer par écrit avec le terme bio doit respecter les règles de ce cahier des charges et se faire certifier bio et Biogarantie.

Il n'existe pas d'aides financières directes aux collectivités ou aux circuits de distribution, mais des financements sont ponctuellement octroyés pour des projets d'encadrement, d'accompagnement ou de formation des collectivités.

- Dans de nombreux autres pays, l'utilisation de produits bio en restauration collective et commerciale en est encore à ses débuts, mais se développe. C'est notamment le cas de la République Tchèque et de l'Estonie.





Focus sur les productions végétales bio dans l'Union européenne

■ Les grandes cultures

- **En 2016, les surfaces de céréales et d'oléoprotéagineux cultivées en bio** dans l'Union européenne ont progressé de 12 % par rapport à 2015, s'établissant à **près de 2,45 millions d'hectares**.

- **Céréales : Plus de 1,94 million ha cultivés en bio en 2016** (+13 % vs 2015)

Les céréales cultivées en bio représentaient 16 % de la surface bio de l'Union européenne en 2016. Elles représentaient 3,4 % de la surface totale en céréales en 2016.

En 2016, 64 % des surfaces de céréales bio étaient localisés dans six pays : Italie (15 %), France (14 %), Allemagne (13 %), Espagne (11 %), Suède (5 %) et Autriche (5 %).

En 2016, les surfaces de céréales cultivées en bio ont fortement progressé en Italie et en France.

L'Autriche est le pays dans lequel la part des surfaces céréalières cultivées en bio est la plus importante (13 % en 2016).



- **Oléagineux : Plus de 224 000 ha cultivés en bio en 2016** (+6 % vs 2015)

Les oléagineux cultivés en bio représentaient 1,9 % de la surface bio de l'Union européenne en 2016. Ils représentaient 1,9 % de la surface totale d'oléagineux en 2016.

En 2016, la France et la Roumanie représentaient à elles-deux 47 % des surfaces d'oléagineux cultivées en bio dans l'Union européenne.

La part des surfaces d'oléagineux cultivées en bio varie fortement d'un pays à l'autre : de très faible au Royaume-Uni à 16 % en Autriche (2016).

- **Protéagineux : Plus de 281 000 ha cultivés en bio en 2016** (+15 % vs 2015)

Les protéagineux cultivés en bio représentaient 2,3 % de la surface bio de l'UE en 2016.

Les principaux pays cultivateurs de protéagineux bio sont l'Italie, l'Espagne, l'Allemagne et la Lituanie.

La Suède et la Lettonie se distinguent par une part de leurs surfaces de protéagineux cultivée en bio supérieure à 75 %.

- 73 % des surfaces de céréales et d'oléo-protéagineux cultivés en bio dans l'Union européenne étaient localisés dans huit pays en 2016 : l'Italie, la France, l'Allemagne, l'Espagne, l'Autriche, la Lituanie, la Roumanie et la Suède.



Les principaux pays producteurs de céréales et d'oléo-protéagineux bio au sein de l'Union européenne

Pays	Surfaces en bio (ha)	Part dans l'UE	1 ^{er} producteur en bio en 2016	2 ^e producteur en bio en 2016	Part des surfaces en conversion			Part des surfaces nationales en bio		
					C	O	P	C	O	P
Italie	359 758	15 %	total céréales, blé dur, riz et total protéagineux	orge	35 %	30 %	27 %	6,5 %	4,6 %	51,5 %
France	348 639	14 %	groupe blé tendre et épeautre, maïs, total oléagineux, soja et lin	total céréales, tournesol et colza	38 %	45 %	43 %	2,8 %	2,4 %	11,0 %
Allemagne	292 900	12 %	seigle	groupe blé tendre et épeautre et total protéagineux				3,8 %	0,9 %	20,8 %
Espagne	264 636	11 %	orge et avoine		38 %	43 %	33 %	3,4 %	1,3 %	14,3 %
Autriche	140 682	6 %		soja				13,0 %	16,0 %	58,5 %
Lituanie	133 049	5 %			36 %	44 %	45 %	7,4 %	3,0 %	62,8 %
Roumanie	128 973	5 %	tournesol et colza	maïs, riz, total oléagineux et lin	34 %	33 %	28 %	1,5 %	3,5 %	3,5 %
Suède	125 846	5 %			15 %	5 %	20 %	9,8 %	4,0 %	78,4 %

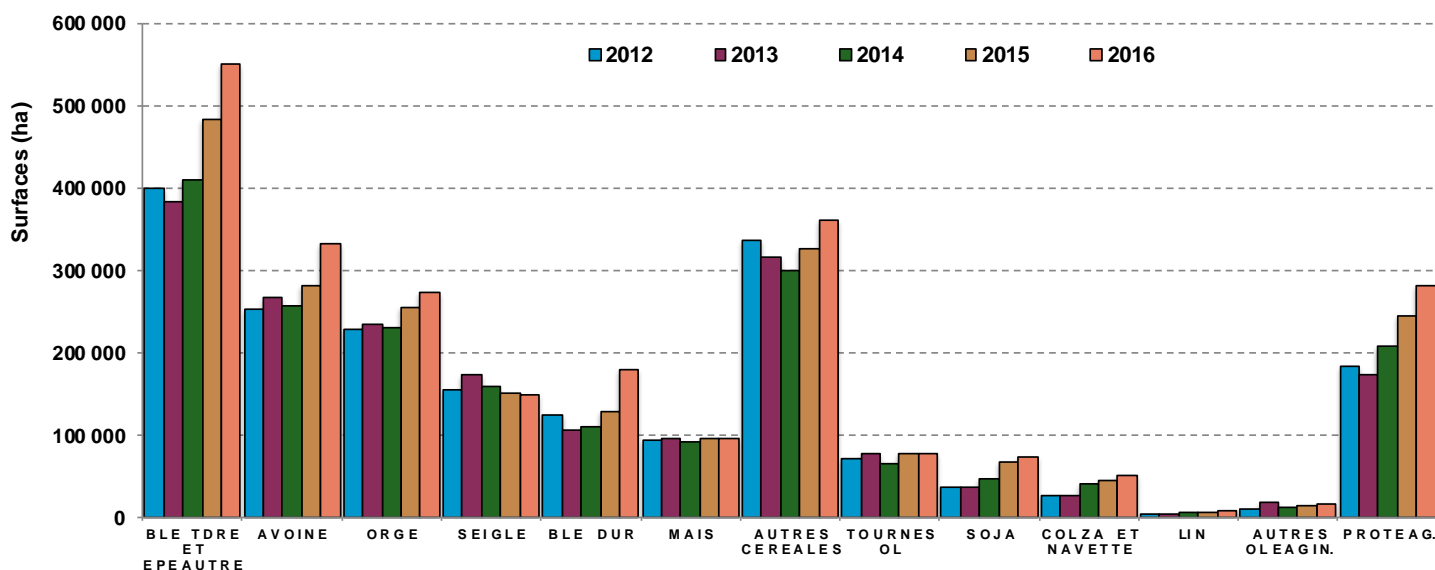
N.B. : L'Allemagne et l'Autriche ne publient aucune donnée sur la conversion.

Source : Agence BIO d'après différentes sources européennes

Données 2016 - Données 2015 - Données 2014

C : céréales, O : oléagineux et P : protéagineux

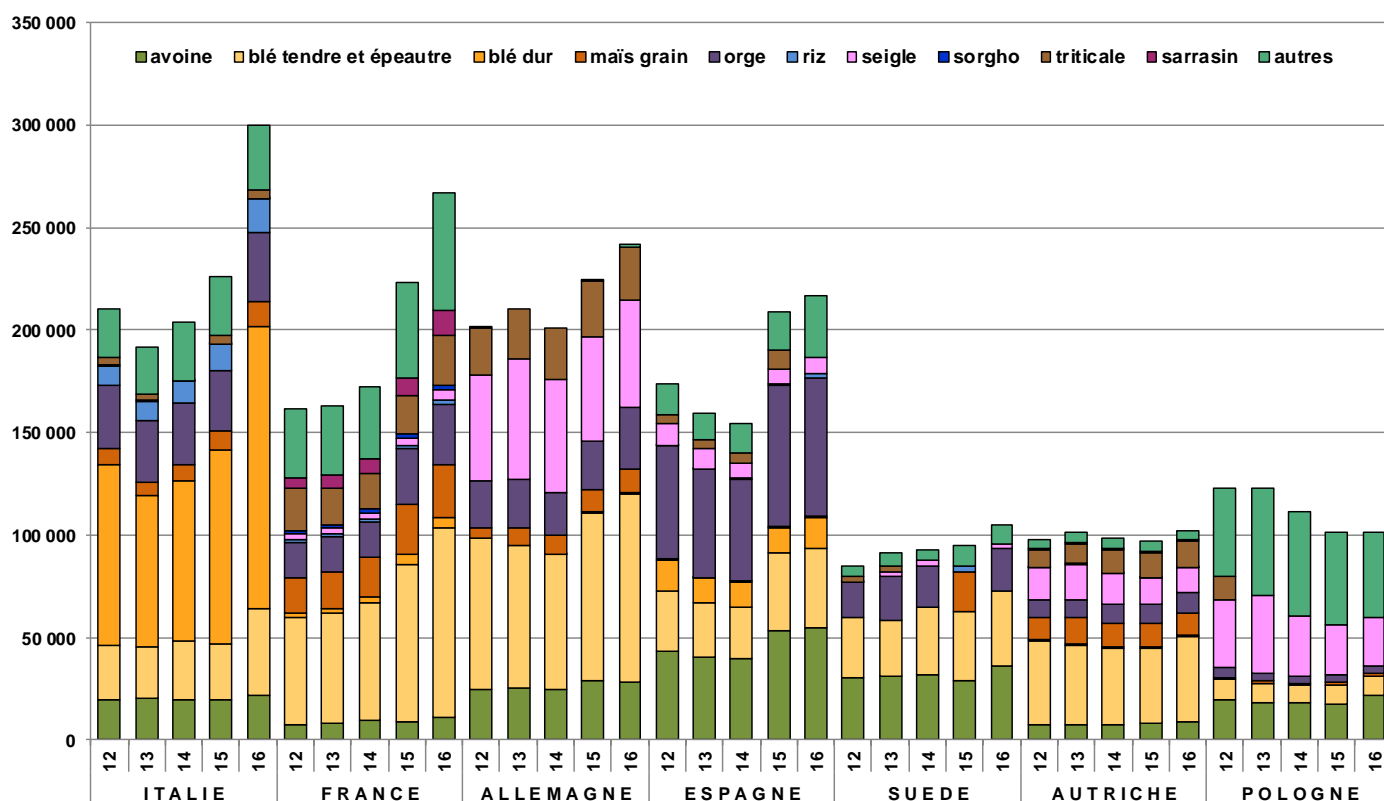
Evolution des surfaces de céréales et d'oléo-protéagineux cultivées en bio dans l'UE à 28 entre 2012 et 2016, par espèce



Source : Agence BIO d'après différentes sources européennes



Répartition des surfaces de céréales par espèce dans les sept principaux pays producteurs de céréales bio de l'Union européenne



Source : Agence BIO d'après différentes sources européennes

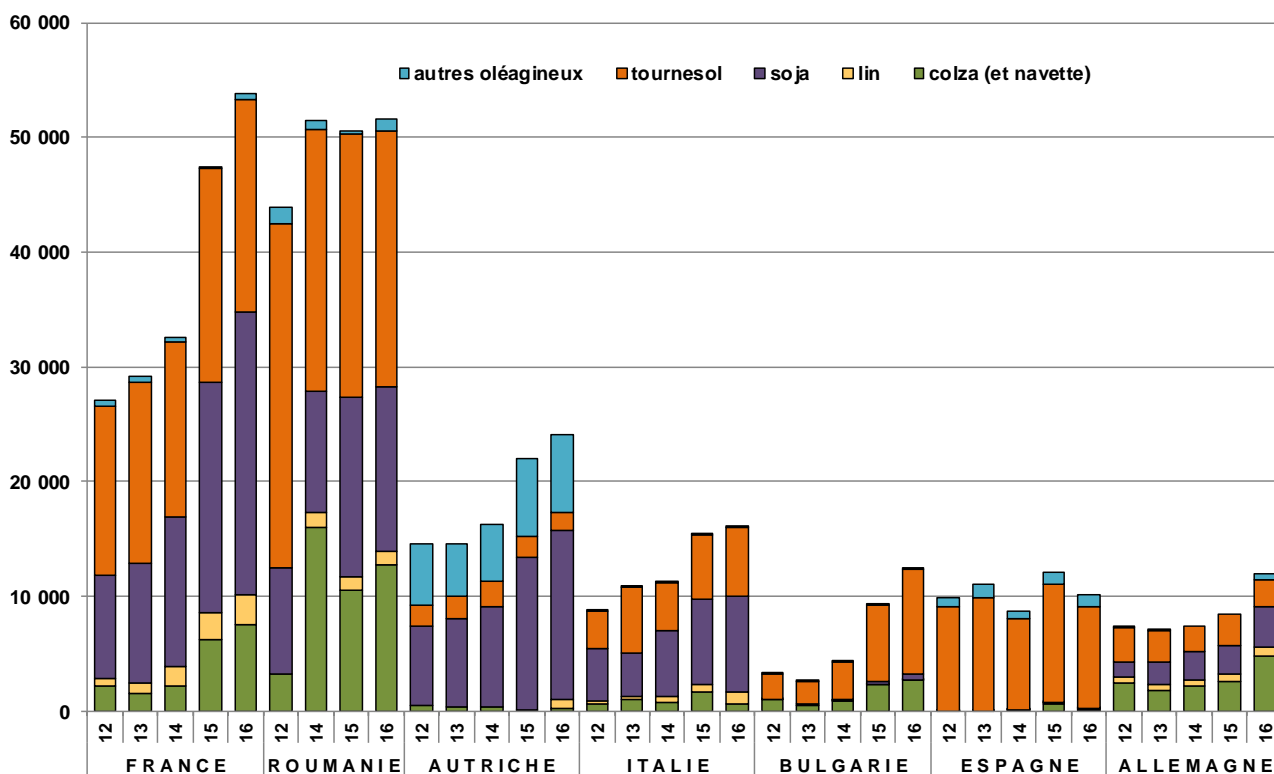
- Le **blé tendre** est la céréale bio la plus cultivée en Europe : 551 180 ha dans l'UE en 2016 (épeautre compris). Il est cultivé dans toute l'Europe. La France est en première position pour ce groupe de céréales (92 740 ha dont 80 884 ha de blé tendre et 11 856 ha d'épeautre en 2016), devant l'Allemagne (92 000 ha dont 63 000 ha de blé tendre et 29 000 ha d'épeautre en 2016). Cette céréale est principalement destinée aux produits de boulangerie-pâtisserie. L'avoine et l'orge viennent ensuite (332 427 ha et 273 175 ha en 2016). L'Espagne est en première place pour ces productions (55 028 ha et 67 783 ha en 2016). L'Allemagne est le premier producteur de seigle bio (52 000 ha en 2016). La place de l'Italie est prépondérante dans la production de blé dur (137 321 ha en 2016) ainsi que de riz (16 602 ha en 2016)⁽¹⁾.
- Quoiqu'en troisième position s'agissant de la surface de céréales biologiques, l'Allemagne est un importateur net (25 % des céréales bio utilisées lors de la campagne 2015/2016 provenaient de l'étranger). La part d'importation varie fortement d'une espèce de céréale à l'autre et suivant les années. En Allemagne, la part de marché du pain bio était de 7,1 % en valeur en 2014. Le marché allemand des produits de boulangerie et pâtisserie était évalué à 722 millions € en 2015. Le marché français des produits de boulangerie et pâtisserie fraîche bio a été estimé à 454 millions € pour 2016 (+15 % vs 2015).

Note :

(1) 77 % des surfaces de blé dur cultivés en bio dans l'UE étaient localisés en Italie en 2016, ainsi que 67 % de celles de riz.



Répartition des surfaces d'oléagineux par espèce dans les sept principaux pays producteurs d'oléagineux bio de l'Union européenne



Source : Agence BIO d'après différentes sources européennes

- Le **tournesol** est le principal oléagineux cultivé en bio en Europe (78 180 ha en 2016). La Roumanie est en première position (22 372 ha en 2016), devant la France (18 583 ha en 2016). Le soja et le groupe colza-navette viennent ensuite (72 710 ha et 49 791 ha en 2016). La France est en première place pour le soja (24 615 ha en 2016) et la Roumanie pour le groupe colza-navette (12 811 ha en 2016).

Le marché français des huiles bio a été évalué à 173 millions € pour 2016.

Au Danemark, les huiles bio ont une part de marché très élevée (33,1 % en valeur en GMS en 2016).





■ Le sucre bio de betterave : une production en Allemagne et en Autriche

- En **Allemagne**, 1 900 ha de betteraves sucrières étaient cultivés en bio en 2016 (+46 % vs 2015). Les régions de production sont la Bavière, la Saxe, la Rhénanie-du-Nord-Westphalie et la Basse-Saxe. 0,6 % seulement des surfaces de betteraves sucrières allemandes était cultivé en bio en 2016. Une part importante de la production bio de betteraves sucrières du sud de l'Allemagne est destinée à une usine suisse⁽¹⁾ (entre 35 000 et 40 000 tonnes). La moitié du sucre produit est vendue en Suisse et le reste est réacheminé en Allemagne.

En **Autriche**, 975 ha de betteraves sucrières bio étaient cultivés en 2016 (+23 % vs 2015). Les principales régions de production sont la Basse-Autriche et le Burgenland. En 2016, 2,4 % des surfaces de betteraves sucrières étaient cultivés en bio. Les betteraves sucrières bio autrichiennes sont transformées dans une usine en République Tchèque⁽²⁾. 8 000 tonnes de sucre bio ont été produites en 2016.

La Roumanie arrivait à la troisième place avec 444 ha en 2016.

- En 2010, le sucre bio de betterave représentait environ 10 % du marché du sucre bio de l'Union européenne, soit 10 000 tonnes. Les 90 % restants étaient issus du sucre de canne bio provenant des pays tiers de l'UE.

Le marché européen⁽³⁾ du sucre bio a été estimé à 120 000 tonnes en 2012.

■ Les légumes frais bio

- Les surfaces de légumes frais (pommes de terre et fraises incluses) cultivées en bio s'élevaient à **près de 211 000 ha en 2016** (+21 % vs 2015).

- La Pologne** est le premier producteur de légumes frais et fraises bio. Entre 2008 et 2016, les surfaces polonaises de légumes frais ont été quasiment multipliées par 9, atteignant 54 968 ha. L'Italie arrivait à la deuxième place (45 103 ha en 2016) et l'Allemagne à la troisième place (21 453 ha en 2016).

- La part des surfaces de légumes cultivées en bio varie fortement suivant les pays. En 2015, elle se situait à 33 % au Danemark et à 30 % en Pologne.

- La répartition entre les différentes catégories de légumes est assez variable d'un pays à l'autre. L'Allemagne se distingue avec une part substantielle de pommes de terre (40 % des surfaces de légumes bio en 2016), alors que les légumes à cosse représentent une part importante des légumes bio en Pologne et en Italie.



Notes :

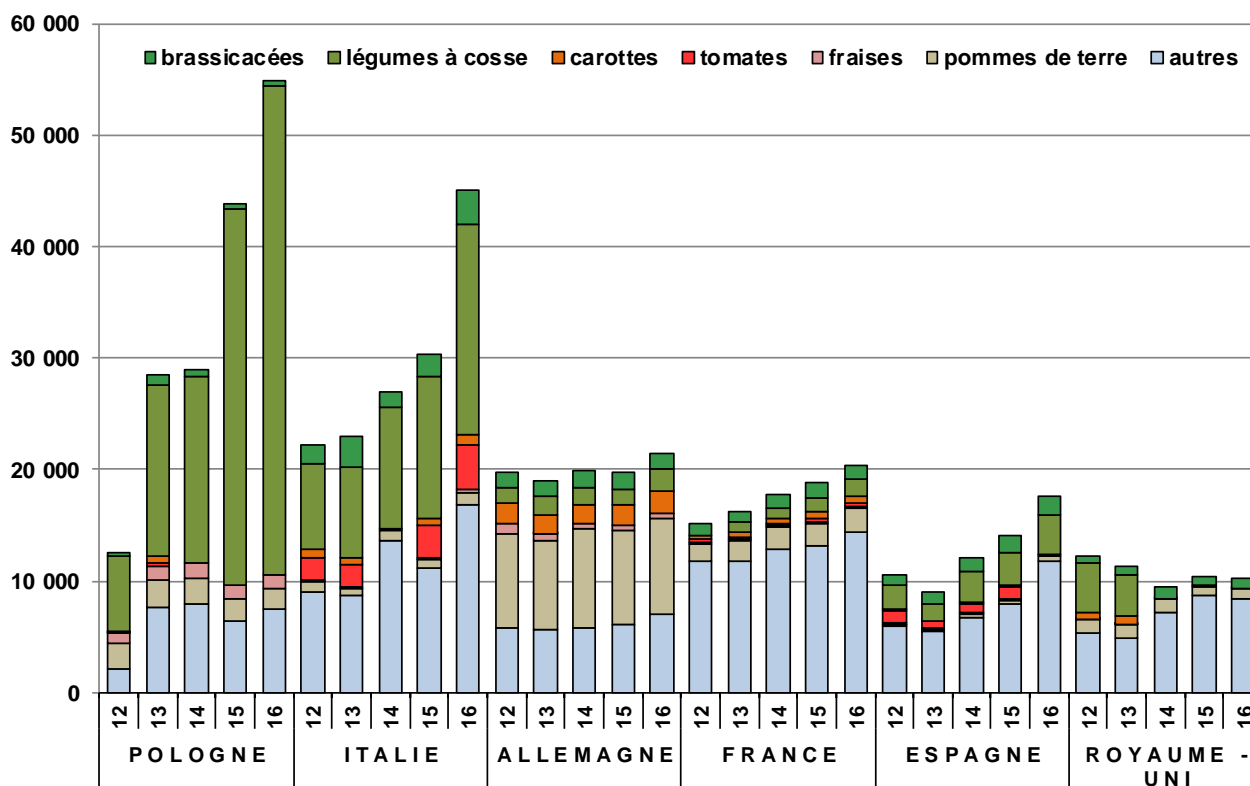
(1) Les Sucrieries Aarberg et Frauenfeld S.A. (SAF)

(2) Cette usine appartient au groupe autrichien Agrana.

(3) Pour l'ensemble de l'Europe, i.e. UE et hors UE



Répartition des surfaces de légumes par catégorie dans les six principaux pays producteurs de légumes bio de l'Union européenne



Source : Agence BIO d'après différentes sources européennes

- Les pommes de terre : Plus de 26 900 ha cultivés en bio dans l'UE en 2016 (+5 % vs 2015).**
 En 2016, 32 % des surfaces de pommes de terre cultivées en bio dans l'Union européenne étaient localisées en Allemagne (8 600 ha en 2016). 3,5 % des surfaces allemandes de pommes de terre étaient cultivées en bio en 2016. L'Allemagne a produit 180 600 tonnes de pommes de terre bio en 2016⁽¹⁾.
 L'Autriche arrivait à la deuxième place avec 2 854 ha de pommes de terre cultivées en bio en 2016, soit 11 % des surfaces de pommes de terre bio de l'Union européenne. 13,6 % des surfaces autrichiennes de pommes de terre étaient cultivées en bio en 2015.
 La part des surfaces nationales de pommes de terre cultivées en bio reste faible dans la plupart des pays de l'Union européenne (1,6 % en 2015 pour l'ensemble de l'UE).
- Les fraises : Plus de 3 100 ha cultivés en bio dans l'UE en 2016 (+7 % vs 2015).**
 La Pologne est le principal producteur de fraises bio de l'Union européenne.
 2,7 % des surfaces de fraises de l'Union européenne étaient cultivées en bio en 2015.

Note :

(1) Cette dynamique s'inscrit dans un contexte de recherche-développement soutenu. En effet des essais approfondis ont été menés il y a quelques années en Allemagne concernant le choix variétal des pommes de terre bio.



- Les légumes frais bio font partie des produits bio les plus consommés dans l'Union européenne. Les carottes et les pommes de terre sont généralement les légumes bio les plus populaires auprès des consommateurs européens.

Les légumes bio représentent une part de marché⁽¹⁾ importante dans les ventes de légumes en Autriche (14,4 % pour les légumes et 15,7 % pour les pommes de terre en GMS en 2015), au Danemark (14,0 % en GMS en 2015) et en Allemagne (9,2 % en 2015). En France, la part de marché des légumes bio était de 5,4 % en 2016.

Le marché allemand des légumes bio (pommes de terre incluses) approchait 1 milliard € en 2013. En 2016, les ventes de légumes bio en Allemagne ont progressé de 8 % en volume et de 11 % en valeur par rapport à 2015. La production allemande de carottes bio est encore loin de répondre à toute la demande : en 2015/2016, 48 % des carottes bio consommées en Allemagne provenaient de l'étranger.

Le marché français des légumes bio (pommes de terre incluses) a été évalué à 626 millions € en 2016. Les ventes de légumes bio dans la grande distribution britannique se sont élevées à environ 240 millions € en 2015.

■ Les fruits bio (hors fraises et raisins)

- Les surfaces de fruits (hors fraises et raisins) cultivés en bio dans l'Union européenne se sont élevées à **près de 926 700 ha en 2016** (+11 % vs 2015).

Le principal pays producteur est **l'Espagne**, avec 38 % du verger cultivé en bio dans l'UE en 2016, soit 351 706 ha (+8 % vs 2015). **L'Italie** est en seconde position, avec 329 162 ha, soit 35 % (+23 % vs 2015).

Comme pour les légumes, la part du verger cultivé en bio varie fortement suivant les pays. En 2016, elle était de 31 % en Autriche. En Italie, elle dépassait les 19 % en 2014.

- La répartition entre les différentes catégories de fruits est très variable d'un pays à l'autre. En Espagne, en Italie, en Grèce et au Portugal, les olives sont le principal fruit cultivé en bio⁽²⁾. En Pologne et en France, les fruits tempérés constituent la plus grande part du verger cultivé en bio.



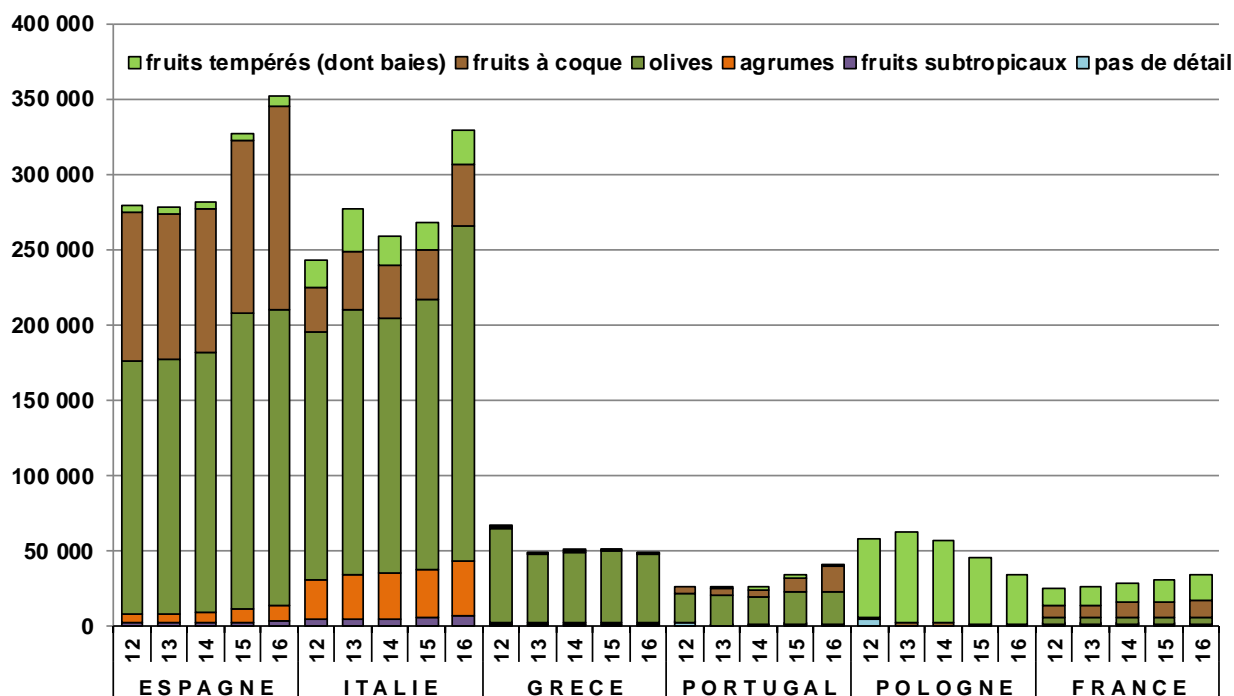
Notes :

(1) Parts de marché en valeur

(2) Jusqu'à 92 % des surfaces destinées aux fruits bio en Grèce en 2016.



Répartition des surfaces de fruits par catégorie dans les six principaux pays producteurs de fruits bio de l'Union européenne



Source : Agence BIO d'après différentes sources européennes

■ **Les oliveraies : Plus de 493 500 ha cultivés en bio dans l'UE en 2016 (+9 % vs 2015).**

En 2016, **l'Italie** était le pays de l'Union européenne avec la plus grande surface d'oliveraies cultivée en bio avec 45 % des surfaces (222 452 ha), devant l'Espagne⁽¹⁾ (196 567 ha soit 40 % des surfaces). En 2016, 32 % des surfaces italiennes d'oliviers bio étaient en conversion et 25 % des surfaces espagnoles.



En 2015, environ 9 % des oliveraies de l'Union européenne étaient cultivées en bio. La part était de 15,7 % en Italie et de 7,9 % en Espagne.

La quasi-totalité des productions italiennes et espagnoles d'olive bio est destinée à la fabrication d'huile.

32 % des surfaces italiennes d'oliveraies bio se trouvaient dans les Pouilles et 31 % en Sicile en 2016. En 2015, 38 % des surfaces espagnoles d'oliveraies bio étaient en Andalousie⁽²⁾ et 34 % en Castille-La Manche.

Notes :

(1) L'huile d'olive a représenté un cinquième en valeur des exportations bio espagnoles en 2015.

(2) L'Andalousie est la première région européenne pour la production d'huile d'olive bio.



- **Les fruits à coque : Plus de 234 400 ha cultivés en bio dans l'UE en 2016 (+23 % vs 2015).**

58 % des surfaces de fruits à coque cultivées en bio étaient situées en **Espagne** en 2016, devant l'Italie (17 %) et la Bulgarie (8 %).

Les surfaces espagnoles ont progressé de 19 % en 2016 et les surfaces italiennes de 24 %. En 2016, la part des surfaces en conversion était de 31 % en Espagne comme en Italie. La production

espagnole de fruits à coque bio s'est élevée à 33 315 tonnes en 2016 et à 34 106 tonnes en Italie en 2015. En Espagne, les amandes sont la principale production (73 % de la production de fruits à coque bio en 2015).



- **Les fruits à pépins : Plus de 55 500 ha cultivés en bio dans l'UE en 2016 (-12 % vs 2015), dont 83 % de pommiers.**

La Pologne est le pays avec le plus grand verger de fruits à pépin bio avec 25 % des surfaces de l'Union européenne en 2016, soit 13 962 ha (dont 90 % de pommiers⁽¹⁾). Cependant, une partie des produits de ce verger n'est pas commercialisée en bio.

En 2016, 16 % du verger bio de fruits à pépins se trouvaient en France, 15 % en Italie et 10 % en Allemagne.

L'Estonie se distingue avec plus de la moitié de son verger de pommiers cultivés en bio (59 % en 2012).

- **Les agrumes : Plus de 48 400 ha cultivés en bio dans l'UE en 2016 (+15 % vs 2015).**

75 % des surfaces d'agrumes bio recensées se trouvaient en Italie en 2016, soit 36 125 ha (+13 % vs 2015). 20,3 % du verger italien d'agrumes étaient cultivés en bio en 2015. 29 % des surfaces italiennes d'agrumes cultivées en bio étaient en conversion en 2016. L'Italie a produit près de 525 000 tonnes d'agrumes bio en 2015. L'orange est la principale production bio (la moitié des surfaces en 2016). Elle provient surtout de Sicile.

L'Espagne occupe la deuxième place, loin derrière l'Italie, avec 10 183 ha en 2016 (+24 % vs 2015). 2,7 % du verger espagnol d'agrumes étaient cultivés en bio en 2015. 40 % des surfaces étaient en conversion en 2016. L'Espagne a produit 142 418 tonnes d'agrumes bio en 2016. Comme en Italie, l'orange est la principale production (la moitié des surfaces en 2015). Ce fruit est surtout produit en Andalousie.

- **Les baies (hors fraises) : Plus de 32 900 ha cultivés en bio dans l'UE en 2016 (+7 % vs 2015).**

La Pologne occupait la première place pour les surfaces de baies bio en 2016 (44 % des surfaces), mais il est fort probable que toute la production ne soit pas commercialisée en bio. En 2016, la Lituanie arrivait à la deuxième place (15 % des surfaces).

- **Les fruits à noyau : Près de 42 000 ha cultivés en bio dans l'UE en 2016 (+5 % vs 2015).**



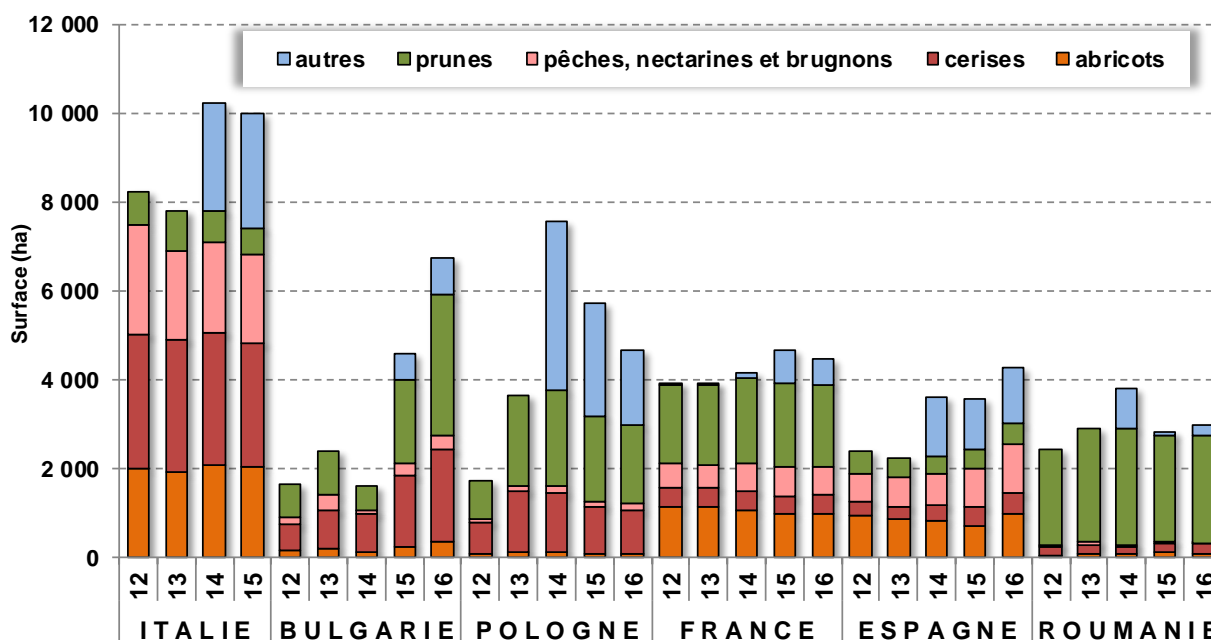
L'Italie est le premier pays producteur de fruits à noyau bio avec 9 990 ha en 2015, soit 25 % des surfaces et dont 28 % de cerisiers, un cinquième de pêchers et de nectariniers et un cinquième d'abricotiers. Elle est suivie par la Bulgarie avec 6 757 ha en 2016, dont 47 % de pruniers et 31 % de cerisiers et par la Pologne avec 4 654 ha en 2016, dont 38 % de pruniers.

Note :

(1) La Pologne a produit 16 525 tonnes de pommes bio en 2016.



Répartition des surfaces de fruits à noyau cultivées en bio par espèce dans les six principaux pays producteurs de l'Union européenne



Source : Agence BIO d'après différentes sources européennes

- Les fruits frais bio sont parmi les produits bio les plus consommés dans l'Union européenne. Les bananes et les pommes sont les fruits bio les plus populaires auprès des consommateurs européens.
Le marché allemand des fruits bio s'est élevé à près de 700 millions € en 2013. 43 % des pommes bio consommées en Allemagne provenaient de l'étranger en 2012/2013.
Le marché français des fruits bio a été estimé à 673 millions € en 2016.
Au Royaume Uni, les ventes de fruits bio dans la grande distribution ont été estimées à 136 millions € en 2015.
C'est en Autriche que les fruits bio ont la part de marché⁽¹⁾ la plus importante (10,7 % en GMS en 2015). En Allemagne, elle était de 7,4 % en 2015 et en France, de 6,6 % en 2016.
- Les plantes à parfum, aromatiques et médicinales bio : Près de 63 000 ha cultivés en bio dans l'UE en 2016**
 - Les surfaces de ppam cultivées en bio ont progressé de 42 % en 2016.
 - En 2016, 29 % des surfaces se trouvaient en **Bulgarie**, 11 % en France et 11 % en Pologne. 74 % des surfaces bulgares en bio étaient en conversion en 2016, 23 % des surfaces françaises et 31 % des surfaces polonaises.
En 2016, 18,4 % des surfaces de ppam françaises étaient cultivés en bio.

Note :

(1) Parts de marché en valeur



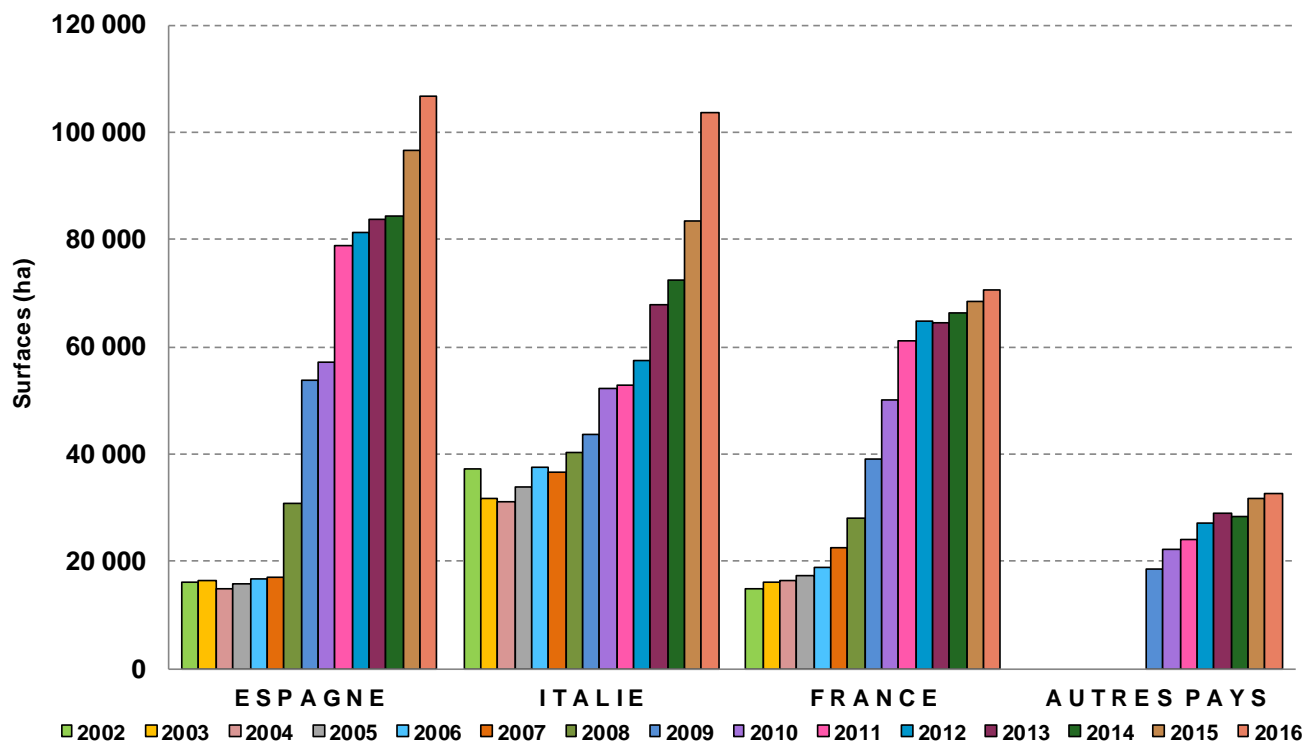
- **Viticulture bio : Plus de 313 600 ha de vignes cultivés en bio dans l'UE en 2016, soit environ 9 % du vignoble.**
 - Le vignoble bio de l'UE a progressé de 12 % en 2016.
 - En 2016, 90 % du vignoble bio de l'Union européenne étaient localisés **en Espagne, en Italie et en France.**
 - En 2016, le vignoble bio espagnol a augmenté de 10 %, l'italien de 24 % et le français de 3 %.
 - La quasi-totalité des vignobles bio espagnol, italien et français est destinée aux raisins de cuve.

Les vignobles bio des principaux pays producteurs de l'Union européenne en 2016

Pays	Surfaces en bio (ha)	Part dans l'UE	Part du vignoble en conversion	Part du vignoble national en bio	Principale région productrice
Espagne	106 720	34%	31%	10,9 %	Castille-La Manche
Italie	103 545	33%	36%	15,0%	Sicile
France	70 740	22 %	17 %	9,0%	Languedoc-Roussillon
Allemagne	8 000	2 %		8,1 %	Rhénanie-Palatinat
Bulgarie	5 390	2 %	70 %	8,0 %	
Autriche	5 088	2 %		12,5 %	Basse-Autriche
Grèce	4 033	1 %	14 %	3,8 %	
Portugal	3 077	1 %	36 %	1,6 %	Beira Interior

Source : Agence BIO d'après différentes sources européennes

Evolution des surfaces de vignes cultivées en bio dans les pays de l'Union européenne



Source : Agence BIO d'après différentes sources européennes



- **Les cinq premiers marchés de l'Union européenne pour le vin bio sont la France, l'Allemagne, l'Italie, le Royaume-Uni et l'Autriche.**
- Le marché français des vins bio (hors restauration) a été estimé à 792 millions € pour 2016 (+18 % vs 2015), soit 8,9 % du marché français des vins. Les consommateurs Français achètent souvent leur vins bio en vente directe (41 % du marché en valeur en 2016).
- Le marché allemand du vin bio (hors vente directe et restauration) a été estimé à 198 millions € pour 2012, soit près de 6 % du marché national du vin en valeur (4,5 % en volume). En volume, l'écart entre la France et l'Allemagne est moins important, notamment en raison d'une différence de valorisation. En 2012, seuls 15 % du marché allemand des vins bio en volume étaient satisfaits par des vins allemands (contre 18 % en 2011). L'Allemagne est le premier importateur mondial de vins bio. Il s'agit de la principale destination des vins bio espagnols et italiens. Le premier réseau de commercialisation est la distribution spécialisée, suivie par la GMS. La grande distribution et le hard discount ont commencé à développer leur gamme de vins bio. 4 % des Allemands achètent régulièrement des vins bio. Le vin rouge léger est le vin bio le plus demandé par les consommateurs allemands.
- L'Italie vend une part importante de son vin bio à l'étranger⁽¹⁾. Cependant, la consommation domestique se développe. Le marché italien du vin bio s'est élevé à environ 68 millions € en 2015. 25 % des Italiens de plus de 18 ans ont déclaré avoir consommé au moins une fois du vin bio en 2016 (contre 16,8 % en 2015). Les vins rouges restent les vins bio préférés des consommateurs italiens. Comme en France, les vins bio sont souvent achetés directement chez le producteur. 99 % du vin bio consommé en Italie provient du pays.
- Au Royaume-Uni, les ventes de vins bio se sont élevées à près de 21 millions € (hors vins effervescents) en 2016. Environ un cinquième des Britanniques ont déjà goûté des vins bio. 1 % en achètent régulièrement. Une très grande part des ventes de vins bio a lieu dans la grande distribution.
- En Autriche, environ 8 % en volume du vin consommé est bio.
- La majorité des vins espagnols est vendue à l'extérieur du pays. Les vins bio ne représentaient que 0,6 % du marché du vin en Espagne en 2012 alors qu'il s'agit du premier producteur mondial.
- La consommation suédoise de vins bio a fortement progressé ces dernières années. En 2016, les vins bio ont atteint une part de marché de 21 % en volume (restauration hors foyer non comprise)⁽²⁾, contre 16 % en 2015 et 2,6 % en 2008. En restauration commerciale, la part des vins bio serait encore plus importante.
- Au Danemark, malgré l'importance de la consommation bio, la part des vins bio reste encore modeste : entre 2 % et 3 % des volumes de vins en 2013. Elle est cependant en progression (elle n'était que de l'ordre de 1 % en 2010).



Notes :

(1) 67 % en valeur en 2015.

(2) Les ventes de vins bio en Suède ont progressé de 22 % en 2016.



Focus sur l'élevage bio dans l'Union européenne

■ Le lait de vache bio

- **Plus de 797 000 vaches laitières étaient certifiées en bio dans l'UE en 2016** (+0,5 % vs 2015), soit 3,4 % du cheptel.
- **La collecte de lait de vache bio dans l'UE est estimée à près de 4,2 millions de tonnes pour 2016**, soit 2,7 % de la collecte totale de lait de vache.

En 2016, 58 % de la collecte de lait de vache bio ont été effectués en Allemagne⁽¹⁾, en France, en Autriche et au Danemark.

La part du lait biologique dans la collecte nationale est variable d'un pays à l'autre. En 2016, elle était de 15 % en Autriche, de près de 13 % en Suède et de plus de 9 % au Danemark. Cependant, elle restait encore comprise entre 1 % et 3 % aux Pays-Bas, en France, en Allemagne et en Italie. L'évolution de la collecte est contrastée d'un pays à l'autre : au cours des dix dernières années, la collecte de lait de vache bio a plus que doublé en France, en Autriche et en Suède. Elle a quasiment doublé en Allemagne. La collecte danoise a progressé beaucoup moins vite. Au Royaume-Uni, elle évolue peu depuis plusieurs années. En 2018, la collecte de lait bio devrait beaucoup augmenter en Allemagne, en France et au Danemark en raison d'importantes conversions dans le secteur laitier⁽²⁾. En revanche, au Royaume-Uni et en Autriche, la collecte devrait peu progresser au cours des prochaines années.

- Le lait conditionné est le premier produit laitier bio fabriqué dans la plupart des pays.
- **Le marché des produits laitiers bio de l'Union européenne s'est élevé à environ 3 milliards € en 2013.**

La consommation de produits laitiers bio est développée principalement dans les pays producteurs.

Les produits laitiers bio représentent souvent une part importante dans la consommation nationale de produits bio, avec notamment près de 30 % au Danemark, en Suède et au Royaume-Uni, 20% en Belgique, 13 % en Italie et aux Pays-Bas et 12 % en France et en République Tchèque.

La part des produits laitiers bio dans la consommation nationale de produits laitiers est également substantielle, surtout s'agissant des laits conditionnés⁽³⁾, en particulier au Danemark (30,7 %), en Autriche (18,0 %), en France (12,5 %), en Suède (un peu plus de 10 %) et en Allemagne (près de 7 %⁽⁴⁾)⁽⁵⁾.

Les ventes de produits laitiers bio ont progressé dans de nombreux pays de l'Union européenne au cours de ces dernières années.

Notes :

(1) Sur la quarantaine de laiteries allemandes ayant une activité bio, 13 % sont totalement bio. La moitié du lait bio est collectée par cinq laiteries. La Bavière représente la moitié de la collecte de lait bio allemand (un quart pour le lait conventionnel). La plupart des sites de transformation de lait bio sont également situés dans ce Land.

(2) D'après le CNIEL, la collecte bio française devrait approcher 918 000 tonnes en 2018. D'après le Danish Agricultural & Food Council, la collecte de lait bio au Danemark pourrait avoisiner 700 000 tonnes en 2018.

(3) Il s'agit souvent du premier produit laitier bio consommé.

(4) La part de bio dans les ventes de lait frais a atteint 16 % en volume.

(5) Parts de marché en GMS en valeur.



Les principaux pays producteurs de lait de vache bio de l'Union européenne

Pays	Collecte (en tonnes)	Part de la collecte nationale en bio	Marché des produits laitiers bio
Allemagne	794 720	2,5 %	1,1 milliard €
France	584 293	2,4 %	811 millions €
Autriche	552 389	15 %	En GMS : 132 millions €
Danemark	499 000	9,3 %	En GMS : 257 millions €
Royaume-Uni	402 480	2,6 %	En GMS : 402 millions €
Suède	371 015	12,6 %	328 millions €
Italie	309 600	2,7 %	En GMS : 100 millions €
Pays-Bas	218 061	1,3 %	Hors vente directe : 177 millions €

Source : Agence BIO d'après différentes sources européennes
Données 2016 - Données 2015 - Données 2014 - Données 2013 - Données 2012

- **Une part importante du lait bio et des produits laitiers bio fait l'objet d'échanges intracommunautaires.** Le Danemark et l'Autriche sont les pays qui exportent le plus de produits laitiers bio⁽¹⁾, l'équivalent d'environ la moitié de leur production de lait bio chacun. Le Royaume-Uni a vendu 20 %⁽²⁾ de son lait bio en valeur à l'étranger en 2016, alors qu'il y a 10 ans il n'en exportait pas du tout.



L'Allemagne est la principale destination pour les produits laitiers bio européens. En 2016, environ 30 % du lait bio consommé en Allemagne provenaient de l'étranger⁽³⁾, principalement du Danemark et de l'Autriche. Les Pays-Bas importent également du lait bio pour le transformer⁽⁴⁾. La moitié des produits laitiers bio consommés en Suède provenaient de l'étranger en 2013.

■ Les viandes bovines, ovines et porcines bio

- **Près de 4 millions de bovins étaient certifiés bio dans l'UE en 2016** (+6 % vs 2015), soit 4,5 % du cheptel de l'Union européenne. **L'Allemagne** est à la première place pour l'élevage de bovins viande bio, devant la France. En 2016, 21,8 % du cheptel allemand de vaches allaitantes étaient certifiés bio et 4,1 % du cheptel français. L'Irlande projette de développer ses exportations de viande de bœuf bio⁽⁵⁾.
- **Près de 4,5 millions d'ovins étaient certifiés bio dans l'UE en 2016** (+2 % vs 2015). Le Royaume-Uni est le pays de l'Union européenne qui compte le plus d'ovins bio⁽⁶⁾, cependant, son cheptel baisse depuis 2012. La part du cheptel ovin élevé en bio est particulièrement importante en Estonie (la moitié en 2016), en République tchèque (45 % en 2014) et en Autriche (28 % en 2016), alors qu'elle n'était que de 2,5 % au Royaume-Uni en 2016.

Notes :

(1) Principalement du beurre dans le cas du Danemark.

(2) Alors que pour l'ensemble des produits bio britanniques la part exportée était de 9 %.

(3) L'Allemagne exporte cependant une partie de sa production laitière bio, en particulier sous forme de lait en poudre vers l'Asie.

(4) Mais la production laitière bio néerlandaise se développe rapidement.

(5) En 2014, entre 75 et 80 % de la viande bovine bio irlandaise ont été exportés vers l'Europe, principalement vers l'Allemagne, la Suède, la France et le Royaume-Uni.

(6) Le Royaume-Uni a produit 7 300 tonnes de viande ovine bio en 2016.



- **Plus de 1 million de porcins étaient certifiés bio dans l'UE en 2016** (+7 % vs 2015), ce qui représentait 0,7 % du cheptel de l'Union européenne. Les principaux pays éleveurs de porcs bio sont le Danemark, la France, l'Allemagne et les Pays-Bas. Ces 4 pays représentaient 77 % du cheptel bio de l'UE en 2016. La part des cheptels porcins certifiés bio reste encore faible.

- **La France est le premier marché de l'Union européenne pour les viandes bio.** Le marché français des viandes bio a atteint 403 millions € en 2016 (+18 % vs 2015)⁽¹⁾ pour une part de marché d'environ 3 % en valeur.

Il est suivi par le marché allemand qui a été estimé à 248 millions € en 2013. Celui-ci est fortement dépendant des importations pour la viande de porc bio : en 2015/2016, 32 % de la viande de porc bio vendue en Allemagne provenaient de l'étranger.

Au Royaume-Uni, les ventes de viande bio en GMS se sont élevées à environ 82 millions €.

La part de marché de la viande bio reste encore relativement faible dans la plupart des marchés de l'Union européenne.

■ Les chèvres bio

- **Plus de 782 000 caprins étaient certifiés bio dans l'Union européenne en 2016** (+3 % vs 2015).
- La **Grèce** est à la première place avec 42 % des caprins bio de l'UE en 2016.
- L'Autriche et la République Tchèque se distinguent par la part importante de leur cheptel de chèvres certifiées bio (respectivement 51 % en 2016 et 37 % en 2014).

■ Les œufs bio

- **Plus de 19,8 millions de poules pondeuses étaient certifiées bio dans l'Union européenne en 2016** (+8 % vs 2015).

- **L'Allemagne** est le premier producteur d'œufs bio de l'Union européenne, avec 4,9 millions de poules pondeuses certifiées bio, devant la France (4,4 millions). Ces deux pays ont représenté 47 % du cheptel européen de poules pondeuses bio mis en place en 2016. 10,9 % du cheptel allemand de poules pondeuses étaient bio en 2016 et 8,8 % du cheptel français.

Le Danemark est le pays avec la part du cheptel de poules pondeuses la plus importante de l'Union européenne : 18 % en 2012, devant la Suède (14,0 % en 2014).

- Les ventes d'œufs bio sont en progression en Europe depuis plusieurs années, en particulier dans les trois principaux pays producteurs.
- La part de marché des œufs bio est souvent assez importante. C'est le cas en particulier au Danemark (31,2 % en GMS), mais aussi en France (26,5 %), en Autriche (20,1 % en GMS), en Allemagne (19,5 %), en Finlande (15,4 %), en Italie (14,6 %), aux Pays-Bas (14,1 % en GMS) et en Belgique (14,0 %)⁽²⁾.

Les œufs figurent en bonne place parmi les catégories de produits bio les plus achetées par les consommateurs européens⁽³⁾.

Notes :

(1) Hors volailles et charcuterie salaison

(2) Parts de marché en valeur

(3) Il s'agit du premier produit bio acheté en Italie.



- En Allemagne, la demande restait supérieure à la production (11 % des œufs bio achetés provenaient de l'étranger en 2012/2013). En France, le marché des œufs bio a été évalué à 333 millions € pour 2016 (+16 % vs 2015). Autrefois exportatrice d'œufs bio, la Suède en importe aujourd'hui beaucoup en raison d'une forte augmentation de la consommation.

■ Les volailles bio

- **En 2016, le cheptel de poulets de chair certifiés bio mis en place dans l'Union européenne approchait 19,8 millions de têtes** (+16 % vs 2015).

La France se situe au premier rang européen, avec plus de 9,7 millions de têtes en 2016 (près de la moitié des poulets de chair bio de l'UE), devant l'Italie, la Belgique et le Royaume-Uni.

- La production d'autres volailles de chair bio se développe, notamment en Allemagne et en Autriche.
- En général, les ventes de poulets de chair bio progressent en Europe. Le marché français des volailles bio a été évalué à 177 millions € en 2016 (+11 % vs 2015) et le marché allemand à 45 millions € en 2012. La part de marché des volailles bio restait encore modeste dans la plupart des pays de l'Union européenne en 2015 (2,9 % en valeur en France et 2,5 % en Allemagne⁽¹⁾).

■ Le miel bio : Près de 841 000 ruches bio en 2016

- En 2016, le nombre de ruches bio de l'Union européenne a augmenté de 6 % par rapport à 2015.

- **La Bulgarie** était le pays qui comptait le plus de ruches bio en 2016 (28 % du nombre total de l'UE), devant l'Italie (21 %), la France (12 %) et la Roumanie (10 %). En 2016, le nombre de ruches bio bulgares a progressé de 33 % par rapport à 2015, tandis que celui des ruches bio italiennes a reculé de 13 %. En 2016, 14,8 % des ruches françaises étaient bio. La Roumanie a exporté 80 % de sa production de miel bio en 2010 (soit 3 650 tonnes), principalement vers l'Allemagne et le Nord de l'Europe.

- **L'UE est le premier marché mondial pour le miel bio**, avec l'Allemagne et le Royaume-Uni en tête. En 2014, le marché allemand du miel bio était supérieur à 8 000 tonnes, soit environ 10 % du marché national pour le miel. L'Allemagne importe beaucoup de miel bio du Mexique et du Brésil.

En Italie, la part de marché du miel bio dans la grande distribution est particulièrement élevée: 15 % en valeur en 2012.

En Suède, le miel bio représentait déjà 10 % des ventes de miel en 2009. En 2010, plus de 80 % du miel bio vendu en Suède était importé.

Le marché français du miel bio s'est élevé à 3 700 tonnes en 2015 pour une valeur de 42 millions €.



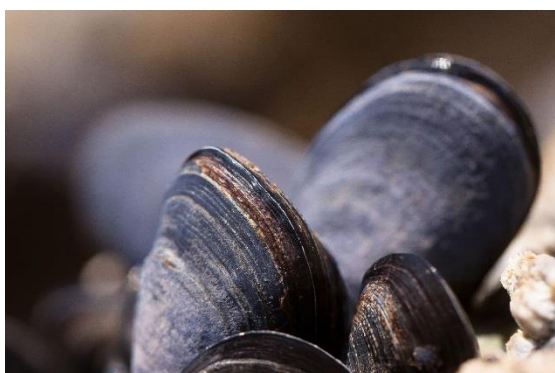
Note :

(1) Donnée 2016 pour la France et 2014 pour l'Allemagne.



■ L'aquaculture bio

- Dans l'Union européenne, la **législation sur l'aquaculture bio** est entrée en vigueur en juillet 2010. Auparavant, il n'existait que quelques législations nationales et des productions sous cahiers des charges privés.
- En 2014, l'Union européenne comptait plus de 500 aquaculteurs bio.
- En 2015, l'Union européenne a produit **plus de 50 000 tonnes de produits aquacoles bio** (soit environ 4 % de sa production aquacole globale).
- **Les quatre producteurs aquacoles bio les plus importants de l'Union européenne sont l'Irlande, l'Italie, le Royaume-Uni et la France.**



- **Les moules** sont devenues la principale production aquacole bio de l'Union européenne, avec environ 24 000 tonnes en 2016 (soit 5 % de la production de l'Union européenne). Les principaux pays producteurs sont l'Irlande⁽¹⁾, l'Italie, le Portugal et le Danemark⁽²⁾. Une part importante de la production irlandaise est exportée. Des moules bio sont également produites en Allemagne, en France et en Espagne.

La production d'huîtres bio est encore modeste. On en trouve en Croatie, en France et en Italie.

- **Le saumon** est la principale espèce de poisson produite avec environ 21 000 tonnes en 2016 (soit près de 12 % de la production de saumon de l'Union européenne). Les principaux producteurs de saumon bio sont l'Irlande et le Royaume-Uni (Ecosse et Irlande du Nord).

En 2016, la totalité du saumon d'élevage irlandais était bio, soit 16 300 tonnes de production dont 92 % commercialisés en bio. La production a progressé de 24 % en 2016. Une part importante du saumon bio irlandais est exportée.

En 2016, la production écossaise de saumon bio a été de 3 903 tonnes, soit 2,3 % de la production écossaise de saumon d'élevage. Elle a augmenté de 64 % par rapport à 2015.

En Irlande du Nord, il existe une seule entreprise de production de saumon⁽³⁾ : elle est 100 % bio et a plusieurs sites d'élevage. Elle produit environ 800 tonnes de saumon bio par an, vendues en Europe ainsi que dans des pays plus lointains.



Notes :

(1) 6 369 tonnes en 2016

(2) L'objectif du secteur est d'atteindre 10 % de la production danoise de moules en bio d'ici 2018. Le Danemark exporte une part importante de sa production de moules bio, principalement vers l'Allemagne, la France et la Suède.

(3) Glenarm Organic Salmon



- Les carpes et les truites sont les deux autres principales espèces de poissons bio produites en Europe. Plus de 6 000 tonnes de carpes bio ont été produites dans l'Union européenne en 2015 (8 % de la production de l'UE). La Hongrie, la Roumanie et la Lituanie sont les principaux producteurs de carpes bio. En 2015, les pays de l'Union européenne ont produit près de 6 000 tonnes de truites bio (3 % de la production). La France et le Danemark sont les plus gros producteurs⁽¹⁾. Le Danemark exporte environ 90 % de sa production.
- D'autres espèces de poissons sont produites dans l'Union européenne comme le loup de mer, la dorade, le bar ou encore l'esturgeon.

- **Le marché des produits aquacoles bio s'est développé dans l'Union européenne au cours des dernières années**, même si ce n'est que progressivement. Environ 1 % du poisson et des fruits de mer consommés dans l'Union européenne est bio. L'Allemagne, la France et le Royaume-Uni et l'Italie sont les principaux marchés européens, et même mondiaux, pour les produits aquacoles bio.



L'Allemagne et la France sont les deux principaux marchés pour le saumon bio irlandais.

L'Allemagne est le premier acheteur de truites bio danoises.

En France, les ventes de produits aquacoles bio ont continué de progresser fortement en 2016, atteignant 156 millions € (+33 % vs 2015), soit 2,3 % des ventes de cette catégorie de produits.

Au Royaume-Uni, le marché du poisson frais bio en grande distribution s'élevait à 17 millions € en 2015. Environ 2 % du poisson consommé au Royaume-Uni est bio.

En Suède, le poisson bio avait déjà une part de marché de 8,1 % en 2012.

Aux Pays-Bas, la vente de produits aquacoles bio dans la grande distribution n'a commencé qu'en 2009. Cependant, les ventes de poissons frais ont déjà été multipliées par vingt entre 2009 et 2016, atteignant 7,8 millions €⁽²⁾ pour une part de marché de 1,4 % en valeur.

De plus en plus de fruits de mer bio provenant des pays tiers arrivent sur le marché européen.

Notes :

(1) 6 % de la production de truites française sont en bio. La part de la bio est de 4 % au Danemark.

(2) En GMS



Volontés de développement du secteur bio et politiques publiques

- La nouvelle politique agricole commune (2014-2020) reconnaît le rôle joué par l'agriculture biologique pour répondre à la demande des consommateurs qui souhaitent des pratiques agricoles plus respectueuses de l'environnement. **La grande majorité des pays de l'UE ont mis en place des aides à la conversion ou au maintien**⁽¹⁾. La durée et le montant des aides à la conversion varient d'un pays à l'autre. Cette aide dure entre 2 et 5 ans⁽²⁾. Le montant des aides est plus élevé en Belgique, à Chypre, en Allemagne, dans certaines régions d'Italie et en Slovénie. C'est en République tchèque, Lettonie, Pologne et Slovaquie qu'il est le plus bas. Le montant des aides au maintien varie également. C'est en Italie qu'il est le plus élevé, devant Chypre et l'Allemagne. Le montant le plus bas est payé en France, au Royaume-Uni, en Lettonie et en Pologne.

D'après IFOAM EU Group/FIBL, le montant des aides à la conversion et au maintien à l'agriculture biologique pour 2014-2020 s'élève à 6,3 milliards €, ce qui représente 6,4 % du budget FEADER. De plus, les exploitations biologiques reçoivent automatiquement l'aide verte qui dépend du premier pilier de la PAC⁽³⁾. Elles n'ont pas à remplir d'autres obligations en raison de leur contribution globale significative aux objectifs environnementaux.



- Par ailleurs, **le deuxième plan d'action pour l'avenir de la production biologique dans l'UE a été adopté en 2014**⁽⁴⁾. Il comprend 18 actions à mettre en œuvre d'ici 2020 avec trois domaines prioritaires spécifiques : la compétitivité des producteurs bio, la confiance des consommateurs et les échanges commerciaux avec les pays tiers. Les résultats visés sont la croissance de la production et de la demande, ainsi que le développement des échanges internationaux.
- En 2008, la Commission européenne a mis en œuvre une campagne de promotion sur l'alimentation et l'agriculture biologiques à destination des consommateurs. En outre, elle cofinance des programmes de promotion sur l'agriculture biologique nationaux ou multi-nationaux⁽⁵⁾. Au cours de la période 2007-2013, la Commission européenne a cofinancé 17 projets de promotion des produits bio pour un budget total de 21 millions €.

Notes :

(1) Le Danemark et l'Autriche ont été les premiers, dans les années 80, à proposer ce type de soutien. Après que l'agriculture biologique a été légalement définie au niveau de l'UE en 1991, les paiements aux agriculteurs biologiques pour la conversion à l'agriculture biologique ou le maintien se sont répandus dans les différents plans de développement rural. Actuellement, seuls les Pays-Bas n'accordent pas d'aide. En France, il existe une autre aide depuis 2006 : le crédit d'impôt.

(2) 5 ans en France et dans une partie de l'Italie et de l'Espagne. Tous les pays de l'UE n'ont pas de stratégie claire en ce qui concerne les paiements pour les surfaces biologiques. Les conditions d'éligibilité et les exigences varient considérablement d'un pays à l'autre. En règle générale, les paiements les plus faibles concernent les prairies, suivis des terres arables. Les cultures pérennes, dont les vergers, reçoivent généralement le plus haut niveau de subventions par hectare, en dehors des cultures sous serre qui bénéficient de taux de soutien exceptionnellement élevés dans quelques pays.

(3) L'aide verte représente 30 % du FEADER.

(4) Le premier datait de 2004.

(5) Les Etats membres doivent répondre à un appel d'offres pour demander un cofinancement de leurs programmes de promotion.



- Cinq pays n'ont pas encore eu de programme public de développement spécifique à l'agriculture biologique : Chypre, Grèce, Portugal, Roumanie⁽¹⁾ et Slovaquie⁽²⁾. Pour six autres pays, il n'existe pas de programme actuel ni prévu : Irlande, Lettonie, Luxembourg, Malte, Pays-Bas⁽³⁾ et Slovénie⁽⁴⁾. Dans les autres, **des programmes nationaux ou régionaux sont mis en œuvre ou ont été annoncés** :
 - En **Espagne**, il existe des lignes stratégiques pour la période 2014-2018 : développer et consolider la production biologique, amplifier la formation et la recherche, faire croître le marché, améliorer la commercialisation et structurer le secteur.
L'Andalousie a lancé son troisième plan en faveur de l'agriculture biologique en 2016. Il est à horizon 2020 et a pour objectifs principaux : l'amélioration de la compétitivité, le développement du marché domestique, le renforcement des contrôles, la croissance des connaissances, la professionnalisation du secteur et la création d'emplois.
Des programmes de développement sont en cours dans quatre autres communautés autonomes : Aragon, Castille et Léon, Pays Basque et Canaries.
Le gouvernement de Valence a annoncé un plan pour développer la production bio. Les deux objectifs sont d'atteindre 20 % de la SAU en bio d'ici 2020 et 10 % du chiffre d'affaires agricole.
 - **L'Italie** a adopté un nouveau plan stratégique bio à l'horizon 2020. Il comporte dix actions concernant le soutien à l'agriculture biologique, la structuration, la promotion des produits bio italiens, le développement de l'utilisation de produits bio en RHD, la gestion des espaces verts, la réglementation, la formation, les contrôles et la recherche et l'innovation.
 - En 2014, le Ministère **français** de l'Agriculture a lancé un programme de développement du secteur bio "Ambition Bio 2017". L'objectif général est de doubler les surfaces entre 2012 et 2017. Le budget des aides à la conversion et au maintien a été doublé, passant de 90 à 180 millions € entre 2012 et 2017. Ce programme d'actions comporte six axes : développer la production, structurer les filières, développer la consommation et conquérir des marchés, renforcer la recherche, son pilotage et la diffusion de résultats, former les acteurs agricoles et agroalimentaires et adapter la réglementation.
 - Début 2017, le Ministre **allemand** de l'Agriculture a lancé un plan stratégique pour renforcer l'agriculture biologique en Allemagne⁽⁵⁾. L'un des objectifs est d'atteindre une part de 20 % de la SAU cultivée en bio à moyen terme. Cinq domaines d'actions ont été identifiés : concevoir un cadre juridique cohérent axé sur le futur, simplifier l'accès à l'agriculture biologique, améliorer les performances des systèmes biologiques, utiliser pleinement et augmenter la demande potentielle en produits bio et récompenser les services environnementaux de manière appropriée.
Le plan **Bavarois** pour 2014-2020 a pour objectif de doubler la production bio. Il combine des mesures sur la formation, le conseil, la commercialisation, la promotion et la recherche.

Notes :

(1) Une ébauche de plan a été élaborée par plusieurs organismes dont l'Association Roumaine pour l'Agriculture Durable.

(2) En Slovaquie, il existe cependant un plan d'actions porté par les acteurs du secteur bio.

(3) Mais Bionext a lancé un plan d'actions intitulé "La croissance durable du Bio" en 2016.

(4) Précédents programmes : Irlande : 2013-2015, Lettonie : 2012-2014, Luxembourg : 2009-2015, Malte : 2004, Pays-Bas : 2008-2011 et Slovénie : 2005-2015.

(5) Le dernier plan fédéral concernait 2012-2015.



- En **Pologne**, le plan pour l'agriculture et l'alimentation biologiques s'étend sur la période 2015-2020. Les objectifs principaux sont le développement de la production et du marché. Les objectifs secondaires sont l'amélioration de la compétitivité, le développement de l'offre, le développement de la transformation, la diversification et le renforcement des circuits de distribution de produits bio, l'augmentation de la sensibilisation des consommateurs, l'amélioration de la coopération entre acteurs et le maintien d'un niveau élevé de contrôle.
- Le 5^e programme **autrichien**⁽¹⁾ pour l'agriculture concerne la période 2015-2020. L'Autriche s'est fixé pour but que la part de la SAU en bio dépasse 20 % d'ici 2016⁽²⁾. Les autres objectifs sont de commercialiser tous les produits bio en tant que tels, de développer l'offre en lien avec la demande, d'informer davantage les consommateurs sur les bénéfices environnementaux de l'agriculture bio et sur la qualité des aliments bio, de développer la formation et le conseil et d'améliorer la disponibilité des statistiques.
- Au Royaume-Uni⁽³⁾, **l'Ecosse** a lancé un plan d'actions pour la période 2016-2020 afin d'aider l'agriculture biologique à construire un futur plus durable, régénérer l'économie rurale et conserver la biodiversité et les ressources naturelles. Le cœur de la stratégie est de diffuser les connaissances sur la valeur économique, environnementale et sociale des produits bio écossais, de renforcer l'ensemble de la chaîne d'approvisionnement, ainsi que de faire progresser les compétences grâce à la connaissance des meilleurs pratiques et la formation.
- En **République Tchèque**, le plan d'actions pour le développement de l'agriculture biologique pour 2016-2020 a pour principaux objectifs d'accroître la viabilité des exploitations bio et de développer le marché domestique (avec une part significative de produits nationaux).
- En **Finlande**, le premier programme de développement de l'agriculture biologique concerne la période 2013-2020. Les ambitions sont de développer et de diversifier la production et d'accroître la présence de produits bio dans la distribution et dans les cuisines professionnelles. L'un des objectifs est que la part de la SAU en bio atteigne 20 % d'ici 2020.
- La **Bulgarie** et la **Lituanie** préparent de nouveaux programmes de développement⁽⁴⁾.
- En 2015, le gouvernement **danois** a lancé un programme pour doubler les surfaces bio danoises d'ici 2020 et pour augmenter la demande en produits alimentaires bio. L'une des ambitions de ce programme est de développer davantage la quantité de produits bio servie dans la restauration collective publique.



Notes :

(1) Le premier programme de développement date de 2001.

(2) La part de la SAU en bio a atteint 21,9 % en 2016.

(3) Dates des derniers plans pour les autres Etats : Angleterre : 2002-2007, Pays de Galles : 1999-2004 et Irlande du Nord : 2007-2009.

(4) En Bulgarie, le précédent programme concernait la période 2007-2017 et en Lituanie, la période 2007-2010.



- En **Estonie**, les objectifs stratégiques du Plan de développement pour l'agriculture biologique 2014-2020 sont d'améliorer la compétitivité de l'agriculture biologique et d'accroître la consommation de produits bio locaux. Le Ministère des Affaires Rurales souhaite que, d'ici 2020, la part des surfaces bio augmente de 50 % par rapport à 2014⁽¹⁾, que 20 % des Estoniens consomment régulièrement des produits bio et que 30 % des institutions accueillant des enfants proposent des produits bio dans leurs menus. Ce Ministère a aussi élaboré un programme de transfert des connaissances sur le secteur bio pour la période 2016-2019.
- En **Hongrie**, un plan d'actions pour le développement de l'agriculture biologique est en cours pour la période 2014-2020. Les objectifs sont de développer la production, la transformation, la formation, la recherche, la coopération entre les acteurs, la consommation, la confiance des consommateurs et la collecte de données.
- En **Croatie**, le premier programme de développement de l'agriculture biologique concernait la période 2011-2016. L'objectif principal était d'atteindre 8 % de la SAU en bio d'ici 2016⁽²⁾. Ce programme avait pour ambition d'accélérer le développement du secteur afin de répondre à la demande des consommateurs et de favoriser le développement économique durable des zones rurales. Les actions prévues concernaient la formation et l'information des producteurs bio, la structuration du secteur, la promotion, l'implication des entreprises agroalimentaires dans la transformation, la compétitivité du secteur, le tourisme et la recherche.
- En **Belgique**, les plans sont régionaux. La Wallonie a mis en place un plan stratégique pour le développement de l'agriculture biologique et de la consommation de produits bio à horizon 2020. Il repose sur le développement de la recherche, de la formation et de la promotion des produits bio auprès du grand public. Les objectifs sont que, d'ici 2020, la part de la SAU en bio atteigne 14 %, la part des exploitations bio 10 % et que les produits bio représentent 3 % du marché alimentaire.
Le plan stratégique flamand s'étend sur 2013-2017. Il a pour principales ambitions la croissance qualitative et quantitative de la production et le développement du marché.
- En **Suède**, l'agriculture biologique est intégrée à la stratégie alimentaire nationale à horizon 2030⁽³⁾. S'agissant du secteur bio, le gouvernement a pour objectifs principaux que, d'ici 2030, 30 % des terres agricoles suédoises soient cultivées en bio et que 60 % de la consommation alimentaire publique soient constitués de produits biologiques. Le Conseil Suédois de l'Agriculture⁽⁴⁾ a été chargé de l'élaboration d'un plan d'actions pour atteindre ces objectifs, en coopération avec les autorités compétentes et les organisations de consommateurs et de protection de l'environnement. Les objectifs secondaires pour l'agriculture biologique sont la promotion de la production bio, de la consommation bio et des produits bio suédois à l'exportation, le renforcement des échanges d'expériences entre acteurs du secteur bio, l'élargissement des connaissances sur l'agriculture biologique (recherche, innovation et conseil) et une meilleure compréhension du marché bio.

Notes :

(1) La part de la SAU en bio était déjà de 16 % en 2014.

(2) Celui-ci n'a pas été atteint.

(3) Cette stratégie a été annoncée début 2017.

(4) Jordbruksverket



■ Les pays de l'Union européenne ont adopté différentes approches pour **rembourser les coûts de certification et d'inspection** des agriculteurs biologiques. Plusieurs pays ont utilisé la mesure 132⁽¹⁾ du programme de développement rural pour 2007-2013 pour couvrir une partie ou la totalité des coûts de certification engagés par les agriculteurs. Au Danemark, la certification bio est fournie gratuitement aux opérateurs bio par le biais d'un système de certification gouvernemental depuis 1998.

■ L'Union européenne a commencé à soutenir financièrement **la recherche en agriculture biologique** à partir des années 90. Pour la période 2016-2017, 33 millions € sont dédiés au financement de projets de recherche bio.

Malgré les investissements importants réalisés par l'Union européenne, la plupart des fonds affectés à la recherche agricole sont toujours gérés par les États membres, mais ils le font parfois sous la forme d'une coopération transnationale, regroupant les budgets nationaux. Depuis 2004, de nombreux États membres de l'UE participent à un partenariat multi-pays baptisé CORE Organic, réunissant des ressources dans le domaine de la recherche sur l'alimentation et l'agriculture biologiques.

Il existe également une plateforme technologique européenne pour la recherche en agriculture et en alimentation biologiques, TP Organics⁽²⁾, dont l'objectif principal est de mettre à profit la contribution du secteur bio à l'agriculture et à la production alimentaire durables. Celle-ci identifie les besoins de recherche du secteur et des agriculteurs bio, puis transmet les priorités de recherche aux décideurs. Elle informe également ses membres des possibilités de financement pour la recherche et l'innovation et favorise l'échange de connaissances entre les agriculteurs, les entreprises et les chercheurs.

Dans certains pays, l'agriculture biologique est intégrée dans les programmes de recherche de différents instituts et universités (notamment en Allemagne et en Suède). Dans d'autres pays, il existe des structures de recherche spécialisées qui coordonnent l'ensemble des études sur l'agriculture biologique, comme l'ÖMKI⁽³⁾ en Hongrie. Au Danemark, l'ICROFS⁽⁴⁾ a une position intermédiaire. Il coopère avec différents organismes de recherche mais n'est pas toujours le chef de projet.

Au Danemark et aux Pays-Bas⁽⁵⁾, un programme de recherche dédié à l'agriculture biologique a été établi en consultant les différents acteurs du secteur.

En 2009, le gouvernement néerlandais a décidé d'allouer 10 % du budget total de la recherche agricole à l'agriculture biologique.

En Allemagne, le programme fédéral de soutien à l'agriculture bio lancé en 2001, vise à fournir des informations aux acteurs de l'ensemble de la chaîne d'approvisionnement et à mener des activités de recherche et de démonstration. Depuis son lancement, le projet a financé 930 projets de recherche, pour un total de 126 millions €. Il a également organisé 3 500 événements de transfert de connaissances depuis 2005.

Notes :

(1) Participation des agriculteurs aux programmes de qualité alimentaire

(2) TP Organics est l'une des 40 plates-formes technologiques européennes officiellement reconnues par la Commission européenne. Cette plateforme a été créée par IFOAM UE en 2008 et a été reconnue officiellement en 2013.

(3) L'ÖMKI a été créé par le FIBL en 2011. En 2013, il a été reconnu comme département externe de l'Université de Debrecen.

(4) Anciennement DARCOF. Le DARCOF a été créé par le Ministère de l'Alimentation danois en 1996. En 2008, il est devenu international et a changé de nom pour ICROFS.

(5) Aux Pays-Bas, Bioconnect a été créé par l'Etat en 2005 afin d'élaborer le programme de recherche en agriculture biologique.



En plus du financement fédéral, les Länder allemands financent également la recherche biologique⁽¹⁾.

- La plupart des pays de l'Union européenne soutiennent **le conseil aux agriculteurs bio** ou souhaitant convertir leur exploitation⁽²⁾. Dans certains pays, les services de conseil de l'Etat sont tenus de proposer des services adaptés aux agriculteurs biologiques, comme par exemple dans le Land de Bavière en Allemagne. Il est également souvent demandé aux chambres d'agriculture de proposer un conseil aux agriculteurs bio, comme en France et en Autriche. Le conseil aux agriculteurs bio peut aussi être assuré par des associations biologiques, des syndicats ou des organisations privées qui reçoivent une subvention publique : Danish Agricultural Advisory Service au Danemark, FNAB en France, PRO-BIO en République Tchèque, SEAE en Espagne, Bio Austria en Autriche et Bioland en Allemagne.

En Allemagne et au Danemark, des dispositifs d'informations innovants ont été mis en place pour les agriculteurs conventionnels souhaitant convertir leur ferme.

- De nombreuses **formations à l'agriculture bio** sont disponibles dans l'Union européenne. Dans certains pays, l'Etat soutient financièrement des programmes de formation pour les agriculteurs biologiques. L'Autriche propose plusieurs programmes d'enseignement professionnel sur l'agriculture biologique. L'association belge de développement local CRABE offre une formation professionnelle en agriculture biologique depuis 1984. Grâce à une aide de l'Etat, cette formation d'un an est proposée gratuitement.

Les pays européens soutiennent de plus en plus l'intégration de l'agriculture bio dans les formations publiques. Depuis la fin des années 80, la Belgique propose des options agriculture biologique dans les diplômes agricoles. Depuis 1944, en Autriche, l'agriculture biologique a été intégré au programme des formations agricoles du secondaire.

Les gouvernements accordent souvent un soutien financier pour développer ou améliorer le matériel pédagogique sur l'agriculture biologique dans les écoles secondaires⁽³⁾.

Au niveau de l'enseignement supérieur, il existe des diplômes ou spécialisations bio, comme notamment le cursus Bachelor/Master of Science en agriculture biologique proposé par la Faculté d'agriculture biologique de l'Université Kassel en Allemagne⁽⁴⁾. Les autres formations bio les plus réputées sont proposées par l'Université de Wageningen aux Pays-Bas, l'Université d'Hohenheim en Allemagne et l'Université d'Aarhus au Danemark. En Autriche, presque toutes les universités agricoles offrent des options agriculture biologique. Il existe quelques coopération entre des universités européennes publiques ou privées afin de proposer un cursus bio commun. Dans ces programmes, les étudiants reçoivent un double diplôme de deux des universités participantes. En Bulgarie, l'Université nationale agricole de Plovdiv⁽⁵⁾ a commencé à s'investir dans le secteur bio en 1993 avec la mise en place d'une ferme pilote et en commençant à dispenser une formation bio.

Notes :

(1) Par exemple, la Bavière a dépensé à elle seule 3,7 millions € pour la recherche biologique entre 1995 et 2008.

(2) Les services de conseil en agriculture biologique peuvent être financés dans le cadre de la nouvelle mesure CAP 2 2014-2020 des mesures de développement rural.

(3) C'est le cas, par exemple en Autriche, en Estonie, en Allemagne et en Espagne.

(4) En 1981, cette université a été la première d'Allemagne à créer un poste de professeur spécialisé en agriculture biologique.

(5) L'université a été un pionnier et un contributeur majeur au développement de l'agriculture biologique dans le pays, avec un groupe de professeurs universitaires qui a créé la première association pour l'agriculture biologique



■ Les gouvernements peuvent offrir des **incitations à l'investissement agricole** spécifiquement pour l'agriculture biologique, comme en Allemagne⁽¹⁾ et en Autriche. Ils peuvent également les proposer dans le cadre d'un programme général d'investissement agricole qui peut privilégier les agriculteurs biologiques. Ces aides peuvent être de différents types : aides à l'installation plus importantes pour l'agriculture biologique⁽²⁾, subventions pour les investissements agricoles et la modernisation des équipements majorées pour les agriculteurs biologiques⁽³⁾, prêts pour l'investissement agricole avec des taux d'intérêts avantageux ou des limites plus élevées⁽⁴⁾ pour les agriculteurs biologiques ou un accès prioritaire⁽⁵⁾.

■ Les gouvernements peuvent également réserver des incitations à l'investissement agricole pour certaines "pratiques de durabilité", telles que le bien-être animal dans les investissements dans l'élevage ou les investissements liés à la conservation des sols⁽⁶⁾. Ceux-ci peuvent finir par bénéficier particulièrement aux agriculteurs biologiques, puisque de telles pratiques sont requises dans la production biologique.

La République Tchèque a mis en place des subventions à l'investissement dans l'agriculture biologique en 1991 et des prêts à l'investissement en 1992.

En Estonie, les subventions aux investissements visant à améliorer les performances des exploitations agricoles sont considérées comme une mesure de soutien très importante pour les agriculteurs biologiques.

La France a mis en place un fonds de structuration des filières, Avenir Bio, en 2008. Celui-ci permet notamment de soutenir les investissements d'opérateurs bio engagés dans un projet partenarial de l'amont jusqu'à l'aval des filières. Priorité est accordée aux projets suprarégionaux.

En Irlande et aux Pays-Bas, même s'il n'y a pas de programme de développement actuel, des actions sont menées pour soutenir les opérateurs bio. Le Ministre irlandais de l'agriculture a annoncé en 2016 la création d'un fonds de 5 millions € afin d'aider les préparateurs irlandais à investir dans des installations de transformation, tri, emballage et stockage des produits bio.

Début juin 2016, le Secrétaire d'Etat néerlandais aux affaires économiques a annoncé une mesure de soutien pour le secteur biologique. Le gouvernement a décidé d'apporter une garantie aux agriculteurs afin que ceux-ci puissent obtenir plus facilement des prêts bancaires.

■ Un soutien à la diversification des exploitations agricoles et à l'agrotourisme peut également être mis en œuvre pour les exploitations bio⁽⁷⁾. Des mesures dans les deux dernières politiques agricoles communes⁽⁸⁾ visaient à diversifier l'économie rurale par des subventions pour l'introduction ou l'expansion des activités commerciales ainsi que des activités touristiques.



Notes :

(1) C'est notamment le cas dans le Land de Thuringe.

(2) Par exemple dans certaines régions d'Italie et d'Espagne.

(3) En Flandres (Belgique) et à Madère (Portugal)

(4) La limite supérieure peut ne pas être l'approche la plus pertinente puisque les opérateurs bio sont souvent plus petits.

(5) De tels programmes de prêt peuvent se faire par le biais d'un partenariat entre le gouvernement et les banques nationales, le rôle du gouvernement étant de garantir le prêt ou de subventionner les intérêts.

(6) C'est notamment le cas en Allemagne.

(7) Les mesures peuvent souvent s'insérer dans des budgets autres que le budget agricole, tels que le développement rural, le développement des PME ou le tourisme. Les projets peuvent également être de portée municipale ou régionale.

(8) 2007-2013 et 2014-2020



Certains pays de l'UE ont reconnu la valeur ajoutée de l'agriculture biologique pour atteindre ces objectifs et ont par conséquent accordé la préférence aux opérateurs bio. C'est notamment le cas en République tchèque.

Une autre approche possible pour lier l'agrotourisme et l'agriculture biologique est le concept de "biodistrict" ou "biorégion", tel qu'il a été mis en place en Italie et en Autriche. Cela implique une coopération entre les collectivités locales et les acteurs privés locaux. Dans un biodistrict, les restaurants et les stations touristiques sont encouragés à offrir des produits biologiques locaux⁽¹⁾. L'Italie compte aujourd'hui douze biodistricts⁽²⁾. Il existe trois biorégions en Autriche⁽³⁾. En Autriche, les projets de biorégion ont été financés dans le cadre du programme de financement LEADER de l'Union européenne pour le développement rural. Ce concept a été reproduit dans d'autres pays et un réseau international a été créé en 2014 avec des régions en Italie, en Autriche, en France⁽⁴⁾, en Espagne, en Slovaquie et au Portugal.

- Les pays peuvent également soutenir les préparateurs de produits bio⁽⁵⁾. Ceci est fait dans de nombreux pays de l'Union européenne⁽⁶⁾. Cela permet de développer à la fois la production et le marché (en développant la gamme de produits bio disponibles). Ce type de soutien a notamment contribué au développement du secteur bio au Danemark, en Italie et en République Tchèque. En Allemagne, des projets locaux ont été soutenus afin de développer des réseaux de commercialisation régionaux⁽⁷⁾. Le soutien aux transformateurs peut se traduire notamment par des subventions pour installer ou développer des sites de transformation, par des aides pour participer à des foires et salons ou encore par la mise en place d'un service de conseil technique. Les projets bio sont souvent prioritaires pour obtenir ce type de soutien financier. S'agissant de la commercialisation, les gouvernements peuvent décider de soutenir le développement d'une stratégie collective pour la mise en marché d'une catégorie de produits biologiques, comme par exemple les produits bio régionaux, comme cela a été fait en Bavière. Les pays peuvent aussi apporter des informations sur l'état des marchés bio afin de permettre aux entreprises d'orienter leurs stratégies.



Notes :

(1) Dans le Plan national pour l'agriculture biologique adopté en 2014, le Ministère italien de l'agriculture a reconnu le Biodistrict comme un outil important pour le développement du secteur biologique.

(2) Le premier biodistrict, Cilento, a été créé en Calabre en 2011. La région de Ligurie dispose d'une loi régionale sur les biodistricts : entre autres mesures, les districts reçoivent un soutien financier pour la promotion du tourisme, les paiements de soutien aux agriculteurs sont augmentés et l'utilisation de pesticides dans les lieux publics est interdite.

(3) Les trois biorégions autrichiennes sont Murau, Mühlviertel et Bio-Heu-Region Trumer Seenland.

(4) En France, il existe une labélisation "Territoires Bio engagés" en Nouvelle-Aquitaine. Pour l'obtenir, il faut que 8,5 % de la SAU du territoire soit cultivée en bio ou que les services de restauration collective propose au moins 20 % de produits bio.

(5) Le programme de développement rural 2007-2013 de l'UE a permis de soutenir financièrement des projets de transformation et de commercialisation biologiques grâce à la mesure 123 "Valoriser les produits agricoles et forestiers". Il a apporté un soutien aux investissements qui améliorent la performance globale d'une entreprise pour la transformation et/ou la commercialisation de produits agricoles ainsi que le développement de nouveaux produits, procédés et technologies. Ceci a été fait sous la forme d'une subvention pour les coûts d'investissement admissibles. Les groupes cibles étaient les TPE, les PME et entreprises de moins de 750 salariés ou dont le chiffre d'affaires était inférieur à 200 millions €. Pour la période 2014-2020, ce type de soutien se poursuit dans le cadre de deux autres mesures (4 et 8).

En plus des fonds européens, certains pays ont alloué un budget national supplémentaire au financement de mesures de soutien à la transformation et à la commercialisation de produits bio. Cela est notamment le cas du Danemark.

(6) Actuellement : Allemagne, Belgique (Flandres), Chypre, Danemark, Espagne, Estonie, Finlande, Irlande, Italie, Lettonie, Lituanie, Pays-Bas, République Tchèque, Roumanie et Royaume-Uni (Ecosse).

(7) Ceci dès 1990.



- Il est également possible de soutenir des projets de développement de la chaîne d'approvisionnement biologique. Il peut s'agir notamment de structurer une filière ou d'améliorer la traçabilité. Ces projets de développement intègrent souvent une dimension territoriale. Un certain nombre de projets de développement de la chaîne d'approvisionnement biologique ont été financés par des programmes LEADER. Ceux-ci encouragent la mise en œuvre de stratégies intégrées, de grande qualité et originales pour le développement durable et mettent fortement l'accent sur le partenariat et les réseaux d'échange d'expériences. Parmi les projets bio financés dans ce cadre, on peut citer un projet de commercialisation régionale du lait biologique dans la Sarre, en Allemagne, un programme de développement de l'agriculture biologique en Irlande, un projet d'agriculture biologique et d'écodéveloppement rural en Sardaigne, en Italie et un projet de développement d'une marque de viande biologique de qualité dans la province de Bolzano, également en Italie.

Au Pays de Galles, l'UE et le gouvernement local ont soutenu le développement du marché des produits bio gallois tout en stimulant l'innovation à tous les niveaux de la filière⁽¹⁾.

En Angleterre, le projet Manchester Veg People a été soutenu par le gouvernement dans le cadre de son programme de développement rural. Il s'agissait de soutenir une coopérative fournissant des produits frais biologiques à travers le Grand Manchester en soutenant la production et la commercialisation.

Un projet sur la viande porcine bio a également été financé dans le cadre du programme de développement rural 2007-2013.

En France, le Fonds Avenir Bio, dédié à la structuration des filières bio, a été créé en 2008. Il a permis de financer 92 projets.

- De nombreuses communes européennes ont interdit l'utilisation de pesticides chimiques dans les espaces publics. Cette décision a été prise soit par les élus soit par le gestionnaire des espaces verts de la ville. La transition prend souvent plusieurs années. Parfois, des décisions d'interdiction des pesticides sont même prises au niveau du district, de la région ou même de l'Etat, comme par exemple en France⁽²⁾. Parmi les importantes municipalités de l'Union européenne qui n'utilisent plus de pesticides chimiques, il faut citer Copenhague, ainsi que Münster et Sarrebruck en Allemagne. A partir de 2017, les pesticides vont être bannis des jardins publics belges.

Les communes peuvent également imposer aux agriculteurs cultivant les terres qu'elles leur louent de les convertir à l'agriculture biologique. Cela est notamment pratiqué en Suède et en Italie.

Notes :

(1) *Projet Better Organic Business Links qui s'est terminé en 2015.*

(2) *En 2015, suivant l'exemple des villes de Versailles et Strasbourg qui ont abandonné l'utilisation des pesticides chimiques dans les années 2000, la France a adopté une loi sur la transition énergétique interdisant aux organismes publics d'utiliser des pesticides chimiques dans la gestion de leurs terres non agricoles, tels que les espaces verts, les parcs, les forêts et les voies d'accès ouvertes au public. Cette interdiction s'inscrit dans le cadre d'une réforme plus vaste visant à abolir l'utilisation de tous les pesticides non agricoles d'ici 2022, à l'exception des chemins de fer, des routes et des aéroports. La loi exige que, à partir du 1^{er} janvier 2017, les entités publiques qui possèdent des terres publiques ou privées cessent d'y utiliser des produits phytosanitaires, à l'exception des substances autorisées en agriculture biologique. La loi prévoit une exception en ce qui concerne les traitements nécessaires au contrôle des organismes considérés comme une menace publique. En 2016, plus de 5 000 communes françaises étaient déjà engagées dans des démarches de réduction ou de suppression des pesticides chimiques. En parallèle, la loi prévoit, à partir de 2019, une interdiction générale de vendre, d'utiliser ou de stocker des pesticides chimiques à usage non agricole. Cela s'appliquera à toutes les personnes privées, ce qui signifie que les jardiniers ne seront plus autorisés à utiliser des pesticides chimiques dans leurs jardins et autres propriétés privées.*



Il est parfois décidé de convertir des jardins prestigieux (publiques ou privés) en bio⁽¹⁾.

- La protection des zones sensibles (exemples : zones de captage d'eau, parcs régionaux, zones urbaines ou proches d'écoles ou d'hôpitaux) peut nécessiter l'interdiction de l'utilisation de produits phytosanitaires. Les pouvoirs publics peuvent contraindre les agriculteurs de ces zones à convertir leurs exploitations à l'agriculture biologique. Apporter une aide aux agriculteurs en conversion sur une zone de captage d'eau est généralement plus rentable que d'engager des coûts pour dépolluer l'eau contaminée par les engrais inorganiques et pesticides chimiques. En Allemagne, Munich et Leipzig ont rendu l'agriculture biologique obligatoire sur une zone afin de préserver la ressource en eau. Au Danemark, trois communes, Aarhus, Aalborg et Egedal, ont interdit l'utilisation de pesticides sur leur territoire afin de protéger l'eau potable. Dans les parcs nationaux français, l'interdiction de l'utilisation de produits phytosanitaires permet de maintenir la biodiversité. En République Tchèque, une loi de 1992 sur la protection de la nature interdit l'utilisation de produits chimiques pour l'agriculture dans les zones protégées et les parcs naturels⁽²⁾. La région de Bruxelles a interdit l'utilisation du glyphosate sur tout son territoire.
- 
- Les pays de l'Union européenne mettent en place des actions de promotion et d'informations sur les produits bio. Dans certains cas, il s'agit de véritables programmes de promotion, parfois cofinancés par la Commission européenne⁽³⁾. Plusieurs pays organisent des campagnes annuelles du type semaine ou mois de la bio. C'est notamment le cas de la France, de la République Tchèque et du Royaume-Uni.
 - Le soutien à l'agriculture biologique peut aussi passer par l'utilisation de produits bio dans la restauration collective publique⁽⁴⁾. L'utilisation de produits bio dans la restauration collective est en effet l'un des moyens les plus efficaces de sensibiliser à leur consommation. Les institutions publiques proposent des contrats à long terme qui représentent une source de revenus fiable et stable pour les exploitations biologiques. La décision de s'approvisionner en produits bio peut être prise à différents niveaux : de la cantine individuelle à la municipalité ou à la région.
 - Plusieurs pays ont mis en place des actions spécifiques pour sensibiliser les enfants à l'agriculture biologique. Il peut s'agir de l'installation de jardins scolaires bio, de l'organisation de visites de fermes bio par les écoles, de la création de matériel pédagogique à destination des élèves et des enseignants ou de l'organisation d'événements ou de concours, comme "Les Petits Reporters de la Bio" en France.
 - De nombreux pays de l'Union européenne soutiennent financièrement des organisations dédiées au développement de l'agriculture biologique.

Notes :

(1) Les plus célèbres sont les deux domaines du Prince Charles : Highgrove Royal Gardens et Duchy Home Farm, géré en bio depuis plus de 30 ans.

(2) Environ 9 % de la SAU de République Tchèque font partie de zones protégées.

(3) Cf. page 41.

(4) Cf. pages 17 à 22. La restauration collective publique comprend les crèches, les cantines d'écoles, de collèges et de lycées, les universités, les hôpitaux, les bâtiments gouvernementaux, les prisons et les armées.



Sources

- Les informations sur la production biologique dans l'Union européenne proviennent de sources multiples. Les données 2016 ont été utilisées lorsqu'elles étaient disponibles, dans le cas contraire l'année est indiquée.

Administration des Services Techniques de l'Agriculture du Luxembourg, Agence BIO/OC, Agence BIO/AND-I, Agrana, Agrex Consulting, Agricultural Research Institute – Cyprus, Agroinformacion, AIAB, AKI, AMA Marketing, Ambassade de Bulgarie en France, Ambassade de France en Roumanie, AMI, AMI/Gfk, AMI/AgroMilagro Research/FIBL/FleXinfo, Arla Foods, Bio Austria, Bio Bank, Bio Bulgaria, Bio Monitor, Bio Romania, Biofach, Bioforum Flandres, Bioforsk, BioKennis, Biokontroll Hungaria Nonprofit Kft, Bioland, Biologica, Biomarkt, Bionext, Bioselena, Biostaedte, Biowallonie, BÖLN, BÖLW, Bord Iascaigh Mhara, CBI/Ministère des Affaires Étrangères des Pays-Bas, CNIEL, Commission européenne, Consejería de Agricultura y Pesca – Junta de Andalucía, CultiMer, Danish Agriculture & Food Council, Danish Dairy Board, Dansk Akvakultur, Denmark Statistics, Department for Rural Affairs and Aquaculture – Malta, Department of Aquaculture and Fisheries of Greece, Destatis, Ecoticias, Ekoagros, Ekocentria, EkoConnect, Ekologiska Lantbrukarna, EkoMatCentrum, Ekoweb, Ecozept, ELSTAT, Estonian Organic Farming Foundation, Euromonitor International, European Market Observatory for Fisheries and Aquaculture Products, Eurostat, Evira, FAO, Farmers Weekly, FIBL/IFOAM, Fish Farmer Magazine, Food for Life, FranceAgriMer, Fresh Fruit Portal, Fresh Plaza, Gfk, Good Herdsman Ltd, Gouvernement écossais, Green Marketing, Greenplanet, Grüner Bericht, Hortidaily, ICROFS, IFOAM, IFREMER, INNOCAT, INSEE, Institute for Sustainable Development – Slovenia, Instituto Nacional de Estatística – Portugal, IOFGA, IPIMAR, IPOPY, IRI/CNIEL, Irish Examiner, Irish Food Magazine, ITAB, ITAVI, Jordbruksverket (Swedish Board of Agriculture), Junta de Andalucía, Klaus Braun, Latvian Association of Organic Agriculture, LEI, Loima, Marine Scotland Science, Ministères de l'Agriculture d'Allemagne, Autriche, Belgique, Bulgarie, Croatie, Espagne, Estonie, Finlande, Grèce, Irlande, Italie, Lettonie, Lituanie, Luxembourg, Pologne, Portugal, République Tchèque, Roumanie, Royaume-Uni et Slovénie, Ministère de l'Ecologie d'Autriche, Ministère de l'Environnement et de l'Alimentation du Danemark, Ministère du développement durable, de l'environnement et du changement climatique de Malte, Missions économiques de Bucarest, de Dublin, de La Haye et de Madrid, Mintel's Global New Products Database, Naturland, Nielsen, Nomisma Wine Monitor, Norwegian University of Life Sciences, Oekolandbau, Ökologischer Großküchen Service, OMSCo, OrganicDataNetwork, Organic Denmark, Organic Market Info, Organic Monitor, Organic News Room, Organic Trust, Organic Unit, Pro-Bio Liga, Prober, Pro Luomu, RollAMA, SANA, Scottish Organic Producers Association, SEAE, Service Public de Wallonie/DGRNE, SINAB, SKAL, Soil Association, SSP, STATEC, Statistics Lithuania, Statistics Sweden, Steps to Organic, Svensk Mjölkk, Swedish Dairy Association, Task Force Marktontwikkeling Biologische Landbouw, Teatro Naturale International, The European Aquaculture Society, The FishSite News Desk, The Scotman, The World Aquaculture Society, Tike, TNS Emor/Ministère de l'Agriculture d'Estonie, Tollwood, Top Agrar, TP Organics, Ubifrance, Université d'Aalborg, Szent István, d'Helsinki et de Kassel, UKSUP (Central and Testing Institute in agriculture), UKZUZ (Central Institute for Supervising and Testing in Agriculture), UZEI (Institute of Agricultural Economics and Information), Valio, VENECA, Wiener Zucker, Wirtschaftskammer Österreich et ZMP.

Crédit photos

ADOCOM, Agence BIO, Commission européenne, Frédéric Decante, EkoCentria/Takalo-Eskola, Vincent Gremillet, Sarah Le Douarin, Isabelle Perry, Patricia Spaniol, Jean-Baptiste Strobel, Studentenwerk Oldenburg, Sud de France Développement et Nicolas Tucat.

LES CARNETS DE L'AGENCE BIO

novembre 2017



LA BIO DANS L'UNION EUROPEENNE



Crédit photo : Commission européenne

REDACTION

Sarah Le Douarin

INFOGRAPHIE

Sarah Le Douarin et Eva Lacarce

OBSERVATOIRE NATIONAL DE L'AGRICULTURE BIOLOGIQUE

Agence française pour le développement
et la promotion de l'agriculture biologique
6 rue Lavoisier, 93100 Montreuil
01 48 70 48 30



www.agencebio.org